

18^e Année, N^o 1-2

1^{er}-15 Janvier 1918



BULLETIN

des

DROITS DE L'HOMME

PUBLICATION BI-MENSUELLE.

SOMMAIRE

A M. le Président Wilson	1
A nos sections	4

Le Congrès de 1917

(Page 5)

Vigilance républicaine	34
L'affaire Caillaux	40
Pour la Finlande	44
Comité Central (3 septembre au 5 novembre 1917)	45
Activité des Fédérations	54
Activité des Sections	54

TRÈS IMPORTANT. — Nous prions instamment nos sections et nos collègues de répondre à toutes les questions qui leur sont posées dans chaque numéro sous la rubrique « A nos sections » (dernier Bulletin, p. 821 et ici p. 4).

PARIS — RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^e)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANÇAIS 2 fr. par an. ÉTRANGER, 4 fr. par an

115998

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— **A. Sartory.** LE TRAITEMENT DES PLAIES DE GUERRE (*Berger-Levrault* 2 francs). L'économiste Mandeville admirait les progrès que la serrurerie avait faits grâce à l'existence des cambrioleurs. De même, on peut compter parmi les « bienfaits de la guerre », l'impulsion qu'elle aura donné à l'art chirurgical. M. Sartory nous expose clairement le dernier état de la chirurgie de guerre, dans ce petit volume orné de figures.

— **H. Lefevre-Méaulle.** LA GRÂCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (*Alcan*, 1916 3 francs). Ce livre rend compte d'une situation vieille déjà de deux ans et qui, depuis, a subi bien des modifications. L'auteur a utilisé non seulement les statistiques officielles, mais surtout la documentation prise sur place dans les milieux financiers et commerciaux. Modestement présentée et sans généralisations imprudentes, cette étude ne peut que donner bonne opinion de nos attachés commerciaux, au nombre desquels compte M. A. Lefevre-Méaulle.

— **Professeur A. Turpain.** L'AUTRE ENNEMI (*Presse sociale*). Tout a été dit sur l'alcoolisme, mais comme rien ou presque n'a été fait, il n'est donc pas inutile de le redire. M. Turpain s'y applique avec une vigueur singulièrement heureuse. Sa brochure s'achève sur la prédiction qu'au lendemain de la guerre, l'opinion publique organisée balayera tous les profiteurs de l'alcool qui ont menacé la vie de la nation,

— **Henri Hauser.** — LES MÉTHODES ALLEMANDES D'EXPANSION ÉCONOMIQUE (*A. Colin* 1917). Qu'un livre comme celui-ci puisse, en peu de temps, atteindre sa quatrième édition, cela ne prouve pas seulement qu'il est bien fait, mais encore qu'il existe un public nombreux qui cherche à s'instruire des questions économiques. L'enseignement de M. Hauser est clair, complet et captivant. Sa documentation, très abondante, n'est qu'une structure sur laquelle il élève des commentaires explicatifs, des jugements relatifs aux systèmes qu'il décrit. En lisant ce livre, on comprend à la fois ce qui a fait la puissance de l'Allemagne et ce qui rendait son expansion menaçante et, par suite, intolérable pour le monde. Il y a, dans ses méthodes, beaucoup à imiter; il y a, aussi, beaucoup à rejeter et même à combattre, si l'Allemagne y persiste. Avec l'impartialité d'un observateur scientifique, M. Hauser établit ces distinctions, qui forment la conclusion des chapitres où il décrit successivement les méthodes de production, de transport, de banque et de pénétration commerciale des allemands.

— **L. de Launay.** FRANCE-ALLEMAGNE, (*A. Colin*, 3 f. 50). L'auteur de ce livre, qui est géologue, a voulu surtout montrer l'in-

tervention du monde minéral dans la guerre. Il traite des problèmes techniques de la houille, de l'acier, des produits chimiques dans leurs rapports avec l'outillage de guerre; mais il aborde aussi les problèmes économiques, et, par contre-coup, politiques, que soulèvent ces questions, notamment les problèmes miniers pendant et après la guerre. Tout en expliquant comment l'avenir politique et économique d'un pays est influencé et presque déterminé par la constitution géologique de son territoire. M. de Launay préconise avec ardeur la lutte de la prévoyance humaine contre les fatalités naturelles. Une solide philosophie naturaliste s'exprime dans un style nombreux à travers les pages de cet exposé scientifique.

— **F. Chansal, A. Millerand, etc.** INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET RAPPORTS INTERNATIONAUX À LA VEILLE DE LA GUERRE (*Alcan*, 5 fr. 50). Ce livre réunit des conférences faites au cours de l'hiver qui précéda la guerre; il est pourtant d'une actualité incontestable. Ne convient-il pas, pour se préparer à la paix, d'avoir présente à l'esprit, d'une manière nette, la situation économique internationale que la guerre a bouleversée et qu'il va falloir rétablir en l'améliorant? Les conférences de MM. Marvaud, de Peyrimhoff, Guébbard et de Lasteyrie, consacrées aux rapports commerciaux et financiers des grands Etats qui aujourd'hui combattent ensemble ou les uns contre les autres, abordent les principaux problèmes que la paix devra résoudre. Les auteurs signalent aussi les lacunes de notre organisation, les insuffisances de notre esprit public, telles qu'elles se manifestaient il y a quatre ans, et là encore, ils nous donnent des leçons pour l'avenir.

— **A. Rousseau.** NOTRE MARINE ET LA LEUR (*Alcan*). L'auteur de cette brochure est connu par ses chroniques maritimes du *Temps*. Il expose ici la situation comparée des marines de guerre et de commerce des belligérants. Selon lui, l'Allemagne a plus souffert de l'immobilisation de sa flotte que les Alliés des destructions qu'ils ont subies. Mais il est nécessaire que nous devancions l'Allemagne dans la préparation du relèvement maritime d'après-guerre.

— **Louis Rouquette.** L'ORGANISATION DE NOTRE MARINE MARCHANDE (*Chapelo*, 2 fr. 50). La marine marchande constitue, avec l'organisation bancaire, le principal instrument du commerce d'exportation, dont les progrès peuvent servir d'indice de la vitalité économique d'un pays. Notre organisation maritime d'avant-guerre était nettement inférieure à sa tâche et nous laissait tributaire de l'étranger pour notre fret commercial. La guerre aura sans doute diminué notre tonnage, mais elle nous aura enseigné la nécessité de modifier notre politique maritime. M. Rouquette oppose, dans les chapitres vigoureusement construits de son livre, l'état de notre marine marchande avant la guerre aux transformations qu'il nous faudra lui apporter, si nous voulons conserver notre rang de grande puissance et sauvegarder notre avenir économique.

— **J. Charles Roux.** LE PÉRIL DE NOTRE MARINE MARCHANDE. (*Renaissance du Livre*, 2 francs). La guerre aura révélé à beaucoup de gens l'importance de la marine marchande; cependant, il n'y a pas très longtemps qu'on commence à sentir la nécessité d'un effort pour renforcer la nôtre. M. J.-Ch. Roux, particulièrement compétent sur la question, réunit ici trois articles de revue, dans lesquels il préconise, en s'aidant de comparaisons avec l'étranger, l'intensification de la construction, la réglementation de l'armement, la réfection des ports. On pourra discuter les opinions qu'il exprime et qui sont celles d'un armateur, mais on doit convenir avec lui qu'une refonte générale de notre législation maritime s'impose.

— **Georges Lachapelle.** NOS FINANCES PENDANT LA GUERRE. (*A. Colin*, 3 fr. 50). M. Lachapelle se complait, et tous ses lecteurs doivent l'en féliciter, aux exposés didactiques et historiques. Aussi son livre tient-il beaucoup plus que n'en promet le titre. Avant d'examiner notre situation financière de guerre, il rappelle ce qu'elle était en 1914, non sans avoir, en un solide chapitre introductif, exposé le mécanisme et la vie d'un budget. Le reste de l'ouvrage traite, à la fois, des finances publiques: recettes, dépenses, dettes; et des finances privées: marché des valeurs, action des Sociétés de crédit, Banque de France. Il contient beaucoup de chiffres, de documents officiels et se lit avec autant de profit que d'agrément.

— **Pierre Baudin.** LE BUDGET ET LE DÉFICIT (*Alcan*, 3 fr. 50). La première édition de ce livre parut peu de temps avant la guerre, à l'époque où le budget normal de notre pays se présentait avec un déficit de 850 millions. On y trouve une critique serrée de nos méthodes financières, un plaidoyer en faveur des programmes établis et dotés de moyens financiers pour plusieurs années, en faveur de l'autonomie des budgets industriels et d'autres réformes profondes, qui restent encore à réaliser. La préface de cette seconde édition est sans doute une des dernières pages qu'ait écrites l'auteur; il y affirme sa foi profonde dans ses idées et décerne à sa propre clairvoyance des éloges qui manquent peut-être de modestie, mais non pas de justesse.

— **Georges Renard.** LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE ACTUELLE SUR LA FRANCE (*Alcan*, 10 francs). Bien que la guerre soit loin d'avoir, dès à présent, développé toutes ses conséquences économiques, il n'est pas inutile de posséder une vue d'ensemble et pourtant détaillée de celles qui sont déjà réalisées. M. Georges Renard mérite toute notre reconnaissance pour nous avoir donné cette synthèse provisoire, dans laquelle il a su grouper, clarifier et faire vivre une immense documentation. Il aborde, selon un plan très complet, les questions de circulation, de production, de main-d'œuvre et de consommation, et montre comment, dans ces divers domaines, après la perturbation du début, nous avons fait effort pour nous organiser. Il indique, au cours de ses développements, comment les conséquences actuelles de la guerre se prolongeront et comment elles détermineront notre

A M. le Président Wilson

Dans sa séance du 15 février, le Comité Central a décidé d'envoyer à M. Wilson, président de la République des Etats-Unis, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

La Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen vous a, plusieurs fois déjà, adressé ses respectueuses félicitations. Elle vous demande la permission de saluer d'un nouvel hommage, votre message au Congrès du 11 de ce mois.

Vous venez d'ajouter une page immortelle au Cahier des Etats Généraux du monde de demain. Déjà, en d'autres manifestes, vous aviez signalé divers aspects de la future organisation des peuples libres. Aujourd'hui, l'envisageant dans son ensemble, vous en résumez l'inspiration générale en termes définitifs.

Pour couper court aux manœuvres de fausse paix, il fallait dire bien haut qu'il n'y a qu'une seule vraie paix : la justice. Il fallait s'élever jusqu'aux principes, opposer résolument aux solutions brutales la solution rationnelle, à la politique des rois la politique des peuples, à la paix par la force la paix par le droit. C'est ce que vous faites, Monsieur le Président, avec une clarté et une précision souveraines, en déclarant expressément que " tout ce qui affecte la paix affecte l'humanité ". La condition *sine qua non* d'une pacification durable, c'est que chacun ait pris et que tous garantissent l'engagement commun de

subordonner leurs intérêts, quels qu'ils soient, à l'intérêt suprême de la justice appliquée au monde entier par le monde entier.

Tel est le nouveau statut de l'humanité vers lequel vous dirigez la conscience de vos compatriotes. Vous mettez donc en définitive le droit inviolable de la personne humaine à la base de toute société civilisée : société des individus dans la nation, société des nations dans l'univers.

Ce sont ces principes mêmes que notre modeste association s'efforce depuis vingt ans de faire pénétrer dans l'esprit public. Aussi quelle joie et quel honneur pour nous de les voir présentés dans toute leur force par le chef de la plus grande démocratie du monde !

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir au nom de votre peuple, donné à tous les autres un incomparable exemple à la fois d'idéalisme dans la doctrine et de réalisme dans l'action.

Nous vous remercions d'avoir nié solennellement que la politique soit indépendante de la morale ou que la morale permette aux nations ce qu'elle interdit aux individus.

Nous vous remercions de ne vouloir désespérer d'aucun peuple, mais de tenir pour certain que tous, quoi que fassent leurs maîtres actuels, arriveront à prendre conscience d'eux-mêmes, que tous, l'heure venue, passeront du régime autocratique au Self Gouvernement et tous aussi de l'âpre égoïsme au mutuel respect de leurs droits égaux.

Nous vous remercions d'avoir dit sans détour la vérité au monde : ou cette guerre sera la dernière ou elle ouvrira fatalement l'ère d'un militarisme effréné. Elle peut se terminer, en effet, par une paix générale, inspirée de l'esprit nouveau qui éliminera jusqu'à la possibilité de renouveler pareil attentat à la civilisation. Elle peut aussi se terminer, comme vous le dites, par une série de traités faits de pièces et de morceaux, qu'homologue

rait un autre congrès de Vienne consacrant — pour combien de générations ! — le triomphe de la force et l'impunité du crime.

De ces deux solutions ni l'une ni l'autre n'aboutira sans un immense effort, sans de grands sacrifices. L'un est peut-être aussi difficile que l'autre à réaliser. Il n'y a qu'une différence entre elles : l'une est œuvre de vie, l'autre, œuvre de mort. A l'humanité de choisir.

Le choix des Etats-Unis ne pouvait être douteux. Devant cette menace de retour à la barbarie, pour conjurer à tout prix le suicide du genre humain, les Etats-Unis ont réclamé leur place dans la croisade des démocraties. Et vous nous dites qu'ayant choisi, par principe, la voie où le devoir les appelait, rien ne les en fera dévier. Nous en sommes sûrs. Avant même que vous l'ayez dit, nous savions que vous iriez « jusqu'au bout » !

Aussi n'avons-nous qu'un vœu à ajouter au témoignage de sympathie et d'admiration qu'en votre personne, Monsieur le Président, nous adressons à votre grande République ; c'est qu'elle ne garde pas pour elle seule le noble idéal que vous lui tracez. Nous souhaitons qu'elle fasse partager à tous ses alliés la foi que lui inspire, non pas ce beau rêve, mais cette courageuse entreprise de faire franchir une étape à l'histoire, d'organiser enfin en matière internationale un régime digne de la raison humaine.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui s'interdit toute intervention dans les affaires politiques, ne croit pas sortir de sa mission en appelant de tous ses vœux, après la lecture de votre message, un message analogue des gouvernements de l'Entente présentant au monde, en une déclaration collective, les principes mêmes sur lesquels sont d'accord tous les peuples libres.

Nous voudrions plus encore. Dès à présent nous

voudrions voir, sur votre initiative, concertée avec celles de l'Angleterre et de la France, les Alliés commencer entre eux l'ébauche de cette Société des Nation, en arrêter les traits constitutifs, en former pour ainsi dire le premier noyau et se tenir tout prêts à y agréger bientôt tous les peuples qui voudront contribuer à la plus profonde et à la plus bienfaisante des révolutions.

Puisse notre souhait vous sembler digne de retenir votre attention ! Et puisse votre intervention déterminer l'Entente à user de cette arme, en même temps que des autres, dans la lutte où elle est engagée, suivant votre expression, pour servir l'humanité !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de nos cordiales et respectueuses sympathies.

Le Président, F. BUISSON.

A NOS SECTIONS

Par mesure d'économie, le Comité Central a décidé de supprimer l'envoi des circulaires aux sections. Nous prions instamment nos collègues de lire avec attention les notes de cette rubrique et de répondre à toutes les questions posées.

RAPPEL DE QUESTIONS

Nous avons dans notre dernier Bulletin (15 décembre 1917 p. 322 et suivantes) prié nos sections :

- 1° De nous donner leur avis sur les conditions d'adhésion des étrangers à la Ligue des Droits de l'Homme ;
- 2° De nous envoyer pour tous les chefs-lieux de canton et communes importantes de leur département des noms d'hommes qualifiés pour prendre l'initiative de former des sections ;
- 3° De nous signaler les noms de ligueurs que nous pourrions prier éventuellement de faire en notre nom des conférences dans leur région.

Nous attendons des réponses à ces questions.

Le Congrès de 1917

Le Congrès de 1917 de la Ligue des Droits de l'Homme s'est tenu à Paris le 1^{er} novembre, dans la grande salle du Musée Social, 5, rue Las-Casse. (7^e arrondissement.)

PREMIÈRE SÉANCE

(1^{er} NOVEMBRE, MATIN)

La séance est ouverte à 9 h. 40., sous la présidence de M. Ferdinand Buisson.

Allocution de M. F. Buisson

M. F. Buisson, président de la Ligue. — Citoyens, citoyennes et chers collègues, je déclare ouverte la session du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de 1917.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je suis certain d'être votre interprète en disant tout haut ce que chacun de nous se dit tout bas : notre première pensée n'est pas ici, elle va droit aux absents, à ceux qui luttent pour nous, pour la France, pour le monde, à ceux qui sont à la lettre les soldats du Droit et de la Liberté.

Nous ne pouvons pas être un instant en présence les uns des autres, sans songer que c'est la quatrième année qu'ils sont là-bas, la quatrième année de ce que l'on a appelé le miracle français. N'oublions jamais quoiqu'il advienne, quelque secours qui nous arrive de ce continent et surtout de l'autre, n'oublions jamais que tout était perdu si la France n'avait pu, à l'heure où elle était seule, ou presque seule, tenir tête au plus formidable des assauts.

Ne l'oublions jamais, non pas certes, pour nous tailler une part de gloire, mais pour rendre hommage à la vérité : ne nous laissons pas de redire que la justice, que la liberté ne se réalisent pas toutes seules, et par là vertu

d'un mot, qu'il faut bien qu'il y ait quelqu'un pour la défendre, dans le domaine des faits et que ce quelqu'un ce fut d'abord notre nation. Ceux que nous pleurons, puis ceux qui continuent le même héroïque effort auront remporté une victoire qui ne sera pas seulement celle des armes, mais victoire plus grande, celle du principe pour lequel ils ont lutté jusqu'à la mort. (*Vifs applaudissements*).

Et maintenant je n'ai plus le droit de rester à cette tribune qu'un instant : c'est pour vous souhaiter à tous, chers amis, la bienvenue au nom du Comité Central. Nous nous réjouissons et nous sommes fiers de voir que notre appel a été plus que jamais entendu par la masse des Ligueurs. Nous vous remercions d'avoir bien voulu venir ici de toute la France apporter votre part de collaboration effective, je veux dire votre part d'esprit critique, de liberté d'examen, de gravité, de sérieux, de confiance dans les études dont nous osons faire l'objet d'une délibération publique.

Ce n'est pas une situation ordinaire que celle où nous nous trouvons : c'est celle même du pays qui pèse sur nous. Les choses dont nous allons avoir à parler sont de celles que peuvent seuls traiter des citoyens profondément convaincus, je ne dirai pas seulement, de leurs droits, mais de leurs devoirs, et c'est pour cela que nous sommes heureux de voir tant de représentants des sections de la Ligue dans toute la France. Nous sommes heureux aussi, permettez-moi de le dire, tout particulièrement au nom du Comité Central, de voir parmi nous plusieurs des meilleurs parmi nos alliés de près et de loin.

Je salue avec bonheur le citoyen Many et les autres représentants de la Roumanie (*Applaudissements*), qui ont bien voulu, en venant travailler avec nous, apporter non seulement leur approbation, mais leur énergique volonté de faire là-bas ce que nous faisons ici.

Je salue, quoiqu'il ne soit pas encore présent, mais il va arriver, notre ami Lorand, qui représente si dignement, j'allais dire si glorieusement, la Ligue Belge, sœur de la nôtre. (*Vifs applaudissements*).

Je salue également en attendant son arrivée, et pour ne pas renouveler un incident qui, d'ailleurs, n'a rien que de très agréable, le citoyen Magalahes Lima, qui nous a promis de venir aussi assister à nos travaux,

Je dois ajouter qu'à toutes ces visites, dont nous sommes profondément honorés, s'ajoute pour nous ce grand charme qu'on nous annonce que ces visites auront pour objet la fondation dans ces pays de Ligues des Droits de l'Homme, pareilles à la nôtre, analogues, quoique autonomes.

La Ligue Roumaine est fondée; je ne parle pas de la Ligue Belge: elle a fait ses preuves. La Ligue Portugaise en fera autant et nous sommes informés qu'il va se former une Ligue des Droits de l'Homme brésilienne. Vous voyez donc que les exemples que nous avons pu donner, malgré les difficultés que nous rencontrons, ont décidé beaucoup d'étrangers, qui ne sont pas des étrangers pour nous, à marcher dans la même voie, à entreprendre la même œuvre, et à rivaliser avec la France de zèle pour la démocratie agissante.

Maintenant il ne nous reste plus qu'à ordonner nos travaux. Je dis ordonner, parce que je sens quel ordre il y faudra mettre pour ne pas fléchir sous le poids de la tâche qui nous incombe. Le Comité Central, déférant au désir exprimé par les sections, a inscrit pour ce Congrès annuel quatre questions. Oh! c'est beaucoup! mais je ne sais pas laquelle il aurait fallu sacrifier. Vous-mêmes qui représentez la Ligue, vous à qui on demande tant et tant de travail, vous devez savoir que ce n'est pas trop de ces quatre articles que l'on a imposés à nos travaux de trois jours. De ces sujets, trois peuvent être considérés comme relativement restreints; ils sont encore d'une immense étendue.

Notre ami Séailles vous parlera de la réforme démocratique de la Constitution. Il n'est pas possible en effet, qu'un pays comme le nôtre n'envisage pas tout un plan de réformes ayant une répercussion nécessaire sur notre organisation politique. Quel champ d'étude, que de problèmes, et comme il faudra que vous vous imposiez une sorte de sévérité exceptionnelle pour ne pas vous laisser aller à tous les développements que comporte une pareille étude!

Puis, si vous venez à l'étude beaucoup plus restreinte mais plus précise que notre ami Gouguenheim a bien voulu se charger à la dernière heure de vous présenter, remplaçant notre rapporteur absent et empêché: « La liquidation des dépenses de guerre ». Quel programme encore!

Le citoyen Marius Moutet, un de nos grands et fidèles amis du Parlement, vous parlera d'une question qu'il possède à fond, et quand on possède si bien un sujet, quelles qu'en soient l'étendue et la difficulté, on est sûr d'apporter des lumières à une assemblée. Il vous parlera des droits des indigènes en Algérie. C'est aussi une des préoccupations de je ne sais combien de nos sections.

Enfin, je suis bien obligé de convenir qu'au-dessus de ces trois questions, très belles et très dignes de nos études, nous en avons placé une autre sur le sentiment presque unanime de la Ligue; c'est la suite du Congrès de l'an dernier.

Ce Congrès, vous vous le rappelez, avait d'une manière ferme et dans des résolutions en quelque sorte lapidaires, posé ce grand principe qu'à cette guerre, il faut pour conclusion, non pas un traité de paix conclu à la vieille manière entre belligérants, le plus fort imposant au plus faible sa volonté discrétionnaire, mais l'établissement d'un régime nouveau, la fondation de la Société des Nations. Eh bien, nous avons pensé que depuis un an que ce principe a été posé, nous ne devons pas négliger un instant d'en étudier les modes d'application. Nous avons même eu la témérité de croire que la Ligue des Droits de l'Homme était, en quelque sorte, engagée d'honneur à remplir sa promesse; puisqu'elle a dit qu'il n'y a pas de paix durable sans la Société des Nations, il convient qu'elle défaisse maintenant quand, comment, sous quelles formes, sous quelles conditions, et moyennant quelles modalités, et au prix de quels efforts, pourra être constituée cette Société des Nations. C'est donc ce problème que nous posons de la Société des Nations, non pas comme résultat lointain, hypothétique et éventuel, mais comme condition *sine qua non* de la paix véritable, durable, de la paix des Alliés, c'est-à-dire du Droit. C'est à cause de cela que nous avons cru remplir notre mandat, remplir littéralement le devoir que vous nous aviez imposé, en étudiant longuement et le retournant sous toutes ses formes ce problème de l'organisation d'un monde nouveau. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas besoin de dire que ce sera un long débat, que chacun de vous aura un grand effort à faire pour réduire au plus petit nombre possible de minutes les

observations qu'il aura à présenter. Nous en sommes tous là : il faut vouloir avant tout que ce Congrès aboutisse à quelque chose. Pour cela, il faut que chacun s'interdise absolument, je ne dirai pas les bavardages et les hors-d'œuvre, c'est entendu, mais plus que cela, les longueurs, les développements, les détails qui, même intéressants, ne sont pas indispensables. Ceux qui feront résolument ce sacrifice du superflu n'en seront que plus forts et mieux écoutés pour faire entendre le nécessaire. Une assemblée, quelle que soit son opinion sur le fond, écoute toujours dans le même esprit où on lui parle; à un orateur qui ne dit que l'indispensable, elle ne refuse jamais son attention. (*Applaudissements.*)

Voilà les observations que vous pardonnerez au vieux Président du Comité Central de vous présenter. Il s'excuse d'avoir été si long. Et maintenant, veuillez procéder à l'organisation du Congrès. La première de toutes les opérations doit être la nomination du bureau. Voulez-vous que je profite de ma présence ici pour vous demander de désigner avant tout le nom du président du Congrès ?

NOMINATION DU BUREAU

(*On crie : Baylet, Moutet.*)

M. Barquissau, président de la section du 5^e. Paris. — Pourquoi un seul président ? Pourquoi ne pas faire l'honneur à plusieurs de nos collègues de présider les séances successives ? (*Approbatons. On propose : Baylet, Moutet, Aulard.*)

M. F. Buisson. — On vous propose de diviser la présidence comme sont divisés les jours, en prenant trois noms. On m'indique MM. Baylet, Moutet, Aulard. Je mets l'ensemble de ces propositions aux voix. (*Adopté à l'unanimité*), *M. Baylet prend la présidence.*

M. Baylet, président de la Fédération de la Gironde. — Voulez-vous désigner deux assesseurs pour cette séance ? Puisque vous avez nommé trois présidents, on pourrait nommer deux assesseurs pour toute la durée du Congrès, afin de ne pas perdre de temps.

Plusieurs délégués. — Tous les Présidents de Fédérations.

M. Baylet. — Les présidents de Fédérations n'ont qu'à venir prendre place au bureau. (*Approbations unanimes.*)

Après les excellentes et brèves paroles de F. Buisson, il serait oiseux que j'ajoute un seul mot; du reste, le rôle du Président est de diriger les débats avec clarté et impartialité. Lorsque vous voudrez prendre la parole, vous me ferez passer sur un billet votre nom, afin que les orateurs soient inscrits avec ordre et méthode. Ce matin, la plus importante discussion est le rapport moral que va présenter Guernut au nom du Comité Central, et sans plus tarder, afin que votre Président donne l'exemple de la brièveté, je donne la parole au citoyen Guernut.

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. Henri Guernut, secrétaire général. — Je vous demande d'abord de nommer deux commissions: une commission de rédaction qui aura pour fonctions de mettre au point, s'il y a lieu, les textes renvoyés par le Congrès, et une Commission des Conflits qui jugera les différends et malentendus, s'il s'en produit entre les sections et le Comité Central. Je dois dire qu'à ma connaissance, cette Commission n'a jamais siégé depuis 5 ans, mais nous sommes en guerre; l'épidémie pourrait nous gagner (*Rires*); dans ce cas, citoyens, nous demanderons l'arbitrage.

Voulez-vous désigner des membres pour cette commission? Le Comité Central, pour la première, désigne Ferdinand Buisson et Gabriel Séailles. Le Congrès désignera deux autres membres.

On crie: Aulard, Ruysen!

M. Henri Guernut. — Pour la Commission des Conflits, le Comité Central a désigné Mme Maria Vérone et M. Ferdinand Hérold:

Le Congrès désigne MM. Pinet et Ponard.

M. Baylet. — La parole reste au citoyen Guernut pour le rapport moral de la Ligue.

(*Nous avons publié d'autre part le rapport moral de notre collègue Guernut (f. B. O., 1917 p. 721), et nous l'avons tiré en brochure à 0 fr. 20 centimes.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre le rapport si ardent, si éloquent, où Guernut s'est montré tel qu'il est, plein de générosité et d'enthousiasme. Vos applaudissements lui ont montré que sur tous les points les Ligueurs sont pleinement d'accord avec lui. C'est vraiment une bonne fortune pour nous, Ligueurs, une fortune rare et inespérée que d'avoir à notre tête un Comité central qui, composé d'hommes de tempéraments si différents, réalise néanmoins pour nous je ne sais quel gouvernement idéal en qui nous sommes pleins de confiance. Guidée par eux, nous savons que la barque de la Ligue n'ira pas sur un écueil dangereux.

Je suis heureux de dire ici à Ferdinand Buisson, à Victor Basch, à notre trésorier, à Guernut, à tous ceux qui sont à côté d'eux, que pleinement ils méritent la confiance des militants de province et de Paris. (*Vifs applaudissements*).

Tout à l'heure, nous présenterons un ordre du jour qui servira de conclusion au rapport que vient de présenter Guernut.

M. Jean Melia. Paris. Section du 16^e. — Comme algérien, nous remercions le Comité Central de la Ligue d'avoir obtenu la grâce de 14 indigènes condamnés, ou injustement, ou trop sévèrement, par le conseil de guerre d'Oran, et nous nous permettons de compter sur le Comité Central pour faire sortir de prison tous les indigènes qui y sont encore sans savoir pourquoi, ou qui y sont encore au mépris de tout droit et de toute justice, après avoir été acquittés soit par les cours d'assises, soit par les conseils de guerre (*Applaudissements*).

AFFAIRE DAUDET-MALVY

M. le Président. — Vous me permettrez d'aborder un sujet extrêmement grave et délicat, mais qui est dans la pensée de vous tous, j'en suis sûr. Lorsque nous nous sommes réunis à Bordeaux, il y a quelques jours, en Congrès départemental, pour étudier les questions à l'ordre du jour du Congrès, nous avons été arrêtés tout d'abord par des préoccupations de politique immédiate.

Je sais bien qu'à la Ligue des Droits de l'Homme nous ne faisons pas de politique, celle des partis, mais

la politique qui consiste en l'étude des grandes questions qui passionnent notre République, notre patrie, celle-là la Ligue en fait tous les jours ; c'est sa raison d'être, elle est fondée pour cela. C'est ainsi qu'à Bordeaux, nous avons estimé qu'en dehors des grandes questions inscrites à l'ordre du jour, il y avait une question qui devait être analysée à fond, c'est celle qu'ont soulevée les accusations de Daudet contre Malvy (*Très bien, vifs applaudissements*). Il ne nous a pas paru possible, à la Ligue des Droits de l'Homme de se réunir, ni aux Ligueurs de se disperser sans que hautement, ici, nous, qui voulons être la conscience de la démocratie, nous ne disions pas exactement ce que nous pensons, et de l'*Action Française*, et des accusations lancées par Daudet ; et comme c'est une question extrêmement délicate (*Mouvements divers*) nous avons à Bordeaux élaboré un ordre du jour dont nous avons étudié avec soin les grandes lignes. Mais en arrivant à Paris, à la suite de conversations échangées avec Guernut et avec Basch, j'ai appris que le Comité Central avait élaboré un projet de résolution. Comme les membres du Comité Central sont mieux au centre de tous les événements que nous qui sommes trop loin pour connaître tous les détails, je vous déclare que ce n'est pas l'ordre du jour de Bordeaux que nous allons vous présenter, mais la résolution du Comité Central, qui est notre guide éclairé et certain.

Voilà pourquoi je donne la parole à Victor Basch, vice-président de la Ligue qui, au nom du Comité Central, va rapporter sur cette haute et importante question.

M. V. Basch, vice-président de la Ligue. — Le Comité Central a étudié dans nombre de séances, en s'entourant des lumières de ses conseils juridiques, la question délicate qu'a soulevée la section de Bordeaux. Le résultat de nos délibérations a été la résolution dont je vais vous donner lecture (1).

M. Fernand Corcos secrétaire général de la Fédération de la Seine. — J'ignorais complètement que viendrait aujourd'hui en discussion devant le Congrès l'incident énorme de l'affaire Malvy. Cela n'était pas à l'ordre du jour, et il est normal que le Congrès en ma-

(1) Cette résolution a été publiée dans le *B. O.* (p. 780 s. q. q.)

nifeste à la fois quelque étonnement et quelque impatience.

Pourtant, la première des réflexions que nous nous faisons tous en présence de notre ordre du jour est celle-ci : que d'une part, les questions que nous avons à discuter sont un peu théoriques, et que, d'autre part, l'incident dont nous sommes saisis a une valeur, je dirai de publicité et de répercussion énorme (*Très bien*). On ne peut concevoir que difficilement que la Ligue se réunisse dans ses assises générales et que, sachant qu'il y a un incident Daudet-Malvy, elle ne prenne pas la parole pour lancer un trait direct à l'adversaire du régime...

Mais autant j'approuve un mot rapide, parce que nos sentiments rapidement doivent se rejoindre sur ce sujet, autant je trouverais mauvais et détestable que nous instituions un débat sur une question qui, pour nous, est aujourd'hui liquidée.

Un délégué. — Nous ne sommes ni des juges, ni des législateurs.

M. Fernand Corcos. — Nous sommes au contraire à la fois, en cette occasion, juges et législateurs. Eh bien, l'ordre du jour qui vient de nous être lu sur l'affaire Malvy participe des grandes qualités et des grands défauts de nos rédactions habituelles ; nous devons songer combien il est difficile à un citoyen, même de culture moyenne, de suivre un développement à la fois juridique et harmonieux en plusieurs paragraphes et en plusieurs pages d'une démonstration pour laquelle nous nous sommes assurés, on le dit, le secours de nos techniciens.

Mais j'estime qu'une consultation, telle que celle qui vient de vous être donnée, doit comporter un véritable vœu, et qu'il n'y a pas de vœu efficace de Congrès qui se rédige en dix pages. Est-ce qu'il est donc si difficile de faire remarquer, en termes enflammés si l'on veut, qu'il y a un diffamateur et pas de preuves et un diffamé et pas de protection ?

Plusieurs voix. — Vous n'en savez rien.

M. Fernand Corcos — Je dis qu'il n'y a pas de protection, parce qu'il n'y a pas eu, en fait, de protection efficace, et que, par exemple, la manœuvre de protec-

tion gouvernementale n'a été qu'une aggravation de la diffamation. (*Plusieurs voix: Parfaitement!*)

La simple observation que je vais faire est celle-ci : Dans le rapport, on nous dit qu'on regrette que le diffamé n'ait pas saisi une juridiction qu'on appelle la Cour d'assises, quitte même à voir se terminer cet incident par un acquittement. Je demande vraiment si on se rend compte de ce que c'est qu'un débat en cour d'assises, d'un débat d'où le diffamateur sortirait la tête haute, auréolé de cet acquittement nouveau qui confirmerait la diffamation. Allons donc ! (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Et l'affaire Humbert ?

M. Fernand Corcos. — Je dis : avant de donner un conseil semblable que l'intéressé ne nous demande pas, nous devons y réfléchir à plus d'une fois. Oui, il faut reprendre la législation sur la presse, mais il faut la reprendre tout à loisir, et ce n'est pas à notre ordre du jour. Voulez-vous me permettre de vous dire...

Un délégué. — C'est notre sentiment intime qu'on a exprimé tout à l'heure ; il fallait que cela se dise.

M. Fernand Corcos. — C'est le mien aussi. Je me souviens d'avoir signalé au Comité Central un cas de diffamation répété, geminé, multiplié ; je vous parle des affaires Baumann.

Il ne suffit pas, quand un Alsacien est perpétuellement diffamé sans preuve, traité de Boche en France, d'Alsacien et de suspect en Allemagne, il ne suffit pas, pour obtenir justice, d'aller en Cour d'assises. Du moins, les conseils de cet homme ont toujours hésité à le lui dire.

Croyez-vous qu'après avoir accumulé sur sa tête toutes sortes de calomnies et d'épithètes, M. Malvy allant en Cour d'assises, où on fera jouer à la fois la littérature, le patriotisme et l'éloquence des avocats, s'il y a un acquittement, croyez-vous que c'en sera fini ? Non. Il n'y a pas deux manières de conclure. On ne conclut pas l'affaire Malvy-Daudet par la Cour d'assises qui pourra donner un acquittement au diffamateur. On la conclut dans sa conscience par un verdict souverain. Refaisons la loi sur la presse, oui, mais en attendant, clouons au pilori le diffamateur. Il n'y a pas besoin de 10 pages

pour cela. (*Vifs applaudissements.* On crie : l'Ordre du jour !)

M. le Président. — On demande l'ordre du jour ; nous allons, si vous voulez, prononcer la clôture sur cette affaire après audition des orateurs inscrits.

M. Marius Moutet, président de la section de Lyon. — Vous n'avez pas le droit de leur donner la parole. Vous avez un rapport moral du Comité Central en discussion. On peut reprocher au Comité Central de ne pas avoir mis la question à l'ordre du jour. Mais je ne comprends pas pourquoi le Comité Central a jeté cette question à travers le débat. Nous avons un ordre du jour arrêté. Si le Comité Central estime qu'il y a lieu de discuter d'autres questions que celles portées à l'ordre du jour, qu'il le dise et qu'il demande à l'assemblée si elle veut modifier son ordre du jour. Si chaque fois qu'une question est d'actualité, nous nous laissons détourner de ce qui est le but essentiel de notre activité, nous ne pourrions jamais tenir un Congrès sérieux.

Je demande le renvoi de cette question à la suite de l'ordre du jour (*applaudissements*).

Un Délégué. — C'est un manque de courage ! (*Bruit*).

Plusieurs délégués. — Au voix ! aux voix !

M. le Président. — Guernut me dit que le Comité Central accepte le renvoi de ce débat à la suite, mais je tiens, non pas comme président, mais comme simple citoyen, à dire à M. Moutet que véritablement l'atmosphère du Parlement ne lui permet pas de voir les choses sous le même jour que les simples citoyens (*Applaudissements et bruit*). En tout cas, je ne veux pas sortir de mon rôle de président. Je mets aux voix le renvoi à la fin de l'ordre du jour de la question Malvy-Daudet.

(*Adopté à une grosse majorité.* — *Bruit*.)

M. Lucien Le Foyer, Section des Herbiers (Vendée). — Qu'est-ce que cela signifie ? Va-t-on ou non nommer une commission ? Est-ce l'enterrement ? (*Cris : Non ! non !*) Il faut savoir sur quoi nous votons.

M. Seailles me dit interpréter le vote dans ce sens : qu'on réservera une soirée à l'étude de la proposition

Basch. Sommes-nous tous de cet avis ? (*Cris : Oui ! oui !*) Alors nous sommes d'accord.

M. le Président. — L'opinion unanime du Congrès est que nous ne nous séparerons pas sans que cette question ait été étudiée et menée à bonne fin, mais pour le moment, nous revenons au rapport de Guernut.

M. Emile Kahn (du Comité Central). — Je suis sûr de ramener le calme dans les esprits : je vais vous entretenir d'une question purement administrative. Si je suis à la tribune, ce n'est pas, vous le pensez bien, pour interpeller le Comité Central ; c'est simplement pour vous saisir de quelques réflexions sur notre organisme administratif, réflexions que j'ai été à même de faire à deux reprises au cours de cette année.

Il m'est arrivé, avant de partir en tournée parmi les Sections du Midi, d'aller constituer mes dossiers rue Jacob et de passer plusieurs après-midi dans le cabinet du secrétaire général. Il m'est arrivé, dans le courant de l'été, Guernut étant absent, de le suppléer tant bien que mal. Chaque fois, ce qui m'est apparu avec évidence, c'est d'abord que la charge de notre Secrétaire général est beaucoup plus lourde qu'on ne le pense généralement, car il exerce comme une délégation permanente de la Ligue : il est notre délégué permanent à l'administration.

Cela veut dire qu'il exerce une sorte de double ministère, le ministère du droit (je ne dis pas de la justice) et le ministère de l'opinion publique. Eh bien ! les conditions qui lui sont faites, physiquement, matériellement, les conditions de temps qui lui sont données pour son travail, le mettent dans l'impossibilité, j'ai pu m'en assurer, de remplir sa charge de manière honorable pour la Ligue. Je m'explique : Tant que le Secrétaire général est rue Jacob, il ne travaille pas parce qu'il reçoit des visites, visites parfois nécessaires, toujours agréables : il vient un ligueur de province qui veut lui serrer la main, un collègue de Paris qui a une affaire urgente à lui communiquer (les affaires des ligueurs sont toujours urgentes) ; de minute en minute, le temps passe, et quand il sort de la rue Jacob son travail est aussi avancé qu'au moment où il

y était entré. Quand travaille-t-il ? Il travaille le soir, la nuit, dans des conditions que ni vous, ni moi nous n'accepterions si nos employeurs voulaient nous les imposer, et que la Ligue serait avec nous pour empêcher nos employeurs de nous imposer. Je dis que ces conditions de travail sont indignes de la Ligue, et je vous propose une réforme, sans doute très modeste mais qui peut avoir un grand effet. Il est légitime, il est nécessaire que le Secrétaire général soit en contact avec les Sections, qu'il soit comme un lien permanent entre le Comité Central et les Sections, notre raison d'être. Seulement, il n'est pas nécessaire que ce contact s'établisse tous les jours. Notre Secrétaire général devrait prendre l'engagement (à contre-cœur, bien sûr) de se priver du plaisir de recevoir plus de deux fois par semaine. Et nous-mêmes nous devrions prendre l'engagement de ne pas forcer sa porte. Je lui demande d'être impitoyable, de ne souffrir aucune exception : lorsqu'une porte est entrebaillée, elle est bientôt complètement ouverte. Je vous demande à vous, mes chers collègues, de faire connaître autour de vous notre résolution. Et vous-mêmes, quand vous aurez envie de forcer la porte de Guernut, faites cette petite réflexion : Il faut choisir entre mon plaisir personnel et l'intérêt général de la Ligue ; en bon ligueur, je sacrifie l'un à l'autre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vais mettre le rapport de Guernut aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

M. le Président. — Nous remercions tous le Comité Central de son activité, de son ardeur. Qu'il veuille bien recevoir ici, et en particulier notre Secrétaire général, toutes nos félicitations. (*Vifs applaudissements.*)

Nous allons passer au rapport financier (*Bruit, mouvements divers, conversations; les délégués se dirigent vers la sortie.*)

M. Westphal, trésorier général (*Au milieu du bruit.*)
— Je considère le rapport financier comme adopté. (*Rires.*)

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE

(1^{er} NOVEMBRE, APRÈS-MIDI)

La séance est ouverte à 14 h. 45.

RAPPORT FINANCIER. — LE JOURNAL

M. Baylet, président. — Je donne la parole à M. Westphal pour la lecture du compte rendu financier de la Ligue.

Discours de M. Alfred Westphal

M. Westphal. — Mes chers collègues. — Ce matin à une heure tardive, on m'a donné la parole pour la lecture du rapport financier; dans la terminaison un peu confuse de la séance, je n'ai pas cru devoir le lire. Et j'ai entendu alors autour de moi formuler deux ordres de réflexions. Les uns disaient: « Ce pauvre trésorier général est navré; il s'en va avec un discours rentré l'Erreur, je ne fais jamais de discours sur les questions financières. Je suis ici pour donner des éclaircissements et pour répondre aux questions. Rien de moins. Rien de plus. Le reste n'est que littérature,

D'autres, plus excités, s'écriaient: « On veut étrangler les discussions financières! » Erreur encore, au moins en ce qui me concerne. J'ai trop une vieille pratique des Congrès pour ne pas savoir que toute discussion qu'on veut étrangler dure deux fois plus longtemps; je me serais donc bien gardé de rien étrangler. Au reste, je n'ai rien à vous dire, que je n'aie déjà écrit avec toute la clarté désirable, dans mon rapport financier. Vous ne voulez pourtant pas que je le relise
(Cris: Non! non!)

Je vous dirai donc simplement ceci: Il y a une question qui nous préoccupe très fort: c'est l'augmentation de frais qui résulte de l'état économique actuel. Si vous avez jeté un coup d'œil sur mes chiffres, vous aurez vu qu'il y a des chapitres qui ont, je ne dirai pas exactement doublé, mais presque doublé. Vous aurez vu qu'

en particulier, les frais de postes ont augmenté de plus du tiers.

D'autre part, Guernut vous signalait ce matin l'augmentation incessante du nombre de lettres envoyées. En 1913 ce chapitre de frais de poste s'élevait à 6 500 francs. En 1917, il a passé à 11.150 francs. Malheureusement, les cotisations n'ont pas augmenté en proportion.

J'indique dans mon rapport que quelques sections nous ont demandé s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter la cotisation. Je répondrai très nettement: non, cela n'est pas possible. Ceux qui ont assisté au Congrès de Paris de 1910 (Voir B. O. 1911 p. 174), qui se rappellent avec quelle peine, après quelle journée entière de la plus âpre discussion j'ai pu réussir à faire augmenter la cotisation, ceux-là comprendront que je ne me sente aucun désir de recommencer une pareille aventure!

Entendez-moi bien, mes chers collègues. Si je croyais que la chose fut nécessaire à l'existence et à l'avenir de la Ligue, vous me connaissez assez pour savoir que je n'hésiterais pas à me jeter dans de nouvelles batailles. Mais, en vérité, je ne le crois pas. Avec la cotisation actuelle, si elle est payée régulièrement, et si le nombre de nos adhérents continue à s'accroître normalement, nous pouvons vivre très honorablement. J'ajoute, et vous serez d'accord avec moi sur ce point, qu'il serait assez grave de demander, à l'heure actuelle, sans une raison d'impérieuse nécessité, de nouveaux sacrifices à nos adhérents.

Ceci dit, il faudrait pourtant se garder d'un optimisme qui pourrait devenir très dangereux.

Le nombre de nos membres a augmenté de 12.000; c'est très bien, mais il n'en est pas moins vrai que nos ressources, cette année, sont beaucoup plus maigres, si l'on se place au point de vue du rapport entre les recettes et les dépenses, qu'avant la guerre; et cette difficulté se retrouve dans tous les domaines. Ainsi, par exemple, le personnel que nous avons à la Ligue dit avec juste raison: Nos anciens traitements ne nous suffisent plus, nous voulons être payés davantage. Je le comprends fort bien, et c'est un des soucis du Comité Central que de concilier ces deux choses qui paraissent contraires: des ressources qui deviennent comparative-ment plus minimes, et des exigences qui se font plus grandes. Il y a un mois, répondant aux désirs du per-

sonnel, nous avons fait une série d'augmentations, pas aussi fortes que nous ne l'eussions désiré, mais encore assez lourdes, puisqu'elles représentent une dépense de 9.000 francs par an. Vous ne vous étonnerez donc pas que l'an prochain le chapitre du personnel ait augmenté de 9.000 francs, et vous ne me mettez pas dans la cruelle alternative où m'avait mis, il y a douze ans, le Congrès de Bordeaux, où les uns me disaient : « Vous ne payez pas assez le personnel ! » Et les autres : « Vous dépensez trop pour le personnel ! ». Car je ne savais en vérité comment concilier ces deux points de vue, et comment me soustraire à des reproches si contradictoires !

Donc, nous avons fait sur ce chapitre « personnel », tout ce qu'il était possible de faire pour le moment du moins. Il ne reste qu'un traitement, un seul, qui n'ait pas été augmenté depuis la guerre, qui n'ait pas été augmenté depuis 20 ans, qui n'ait pas subi de changement depuis que la Ligue existe, c'est le traitement du Secrétaire général.

Ceci, me direz-vous, est affaire de Conseil d'administration. Je veux bien et je l'entends ainsi. Mais vous avez entendu ce qu'on vous a dit aujourd'hui de la somme de travail formidable, du dévouement, de la compétence du Secrétaire général ; je ne veux pas devant lui en dire un mot de plus ; je me borne à vous informer que vous aurez la satisfaction de voir, l'année prochaine, sur ce chapitre-là aussi, une tardive augmentation ! (*Vifs applaudissements.*)

Reste maintenant la question du journal. Je suis très embarrassé, par ce que j'ai dans le Comité Central, mon impétueux ami Basch avec lequel je ne suis pas tout à fait d'accord, et qui va m'interpeller, je le sais. Je me forge une âme insensible à ses coups, et je l'attends !

Vous avez lu ce que j'écrivais à propos de ce journal. On ne sait pas si on pourra actuellement réussir à le fonder. Si on se décidait enfin à le tenter, je proposerais alors une idée qui me paraît mériter votre intérêt, c'est que la Ligue, si elle crée un journal, le crée sous une forme coopérative. Ce serait le premier journal fondé sous cette forme, et ce serait une tentative extrêmement intéressante. Nous n'avons pas besoin d'un capital formidable, et les membres de la Ligue eux-mêmes, par une action soutenue, pourraient constituer une très

forte société. Aucune organisation ne serait mieux en situation que la nôtre pour réussir une entreprise de ce genre.

Mais avant d'entrer dans la discussion, il faut établir la question préalable par oui ou par non.

Mes chers collègues, je suis à vos ordres. Je vous ai dit l'essentiel; j'attends vos observations, et je m'apprête à y répondre.

M. Cadi, (Argenteuil (S.-et-O.). — J'ai une question à poser au nom de la section d'Argenteuil. Vous avez parlé des « frais du personnel ». Permettez-moi de vous demander de nous renseigner sur les points suivants :

1^o Quelle est la composition du personnel de bureaux de la Ligue (masculin et féminin) ?

2^o Quelles sont les attributions des employés composant ce personnel ?

3^o Quels sont les émoluments de ces employés ?

4^o Bénéficient-ils d'une indemnité de vie chère ou de toute autre allocation que justifie le coût de la vie ? En un mot, quel est la situation matérielle du personnel de la Ligue dont le dévouement est connu de tous ?

M. Westphal. — Notre Secrétaire général vous dira avec plus de précision, puisqu'il est toujours dans les bureaux et que c'est lui qui organise les attributions de chaque bureau, comment s'y répartit le personnel et comment on y divise le travail.

M. Cadi. — La question est posée. Vous y répondrez par le *Bulletin* ou par la voie de la Commission de contrôle.

M. le Président. — Nous prierons M. Westphal de faire une petite note dans le *Bulletin Officiel* qui nous mettra au courant de ces questions.

M. Westphal. — Je vous demanderai de bien vouloir me remettre ces questions par écrit; je vous répondrai directement.

M. Cadi. — Je vous les confirmerai par écrit.

M. Fernand Corcos. — Comment concluez-vous sur la question du journal ?

M. Westphal. — Personnellement, je n'ai pas qualité pour conclure. Le Congrès seul a qualité pour dire s'il

veut que nous fondions le journal tout de suite ou dans un an...

Discours de M. Fernand Corcos

M. Fernand Corcos. — Un seul mot, mes chers collègues. Je crois que le Congrès peut prendre une résolution, qui n'est pas extrêmement hardie, et qui est cependant nécessaire. Il y a plusieurs années, — c'était avant la guerre, si je me souviens bien, — un des Congrès antérieurs avait décidé qu'il correspondait à nos intentions générales qu'un journal fût créé, reflétant, au jour le jour, et l'action de la Ligue, et nos tendances, et nos aspirations. Le Comité Central devait œuvrer dans ce sens ; je sais bien que depuis il y a eu, il y a la guerre — et c'est suffisant. Mais puisque Westphal, aujourd'hui est assez hardi pour proposer à nouveau ceci à vos délibérations : Y a-t-il lieu, oui ou non, de doter « la Ligue des Droits de l'Homme d'un organe qui soit « moins technique, moins juridique, moins administratif que le Bulletin de la Ligue ? » J'estime qu'ainsi saisi le Congrès ne peut répondre que ceci : « Oui, il y a lieu. » De quoi ? De prendre seulement en considération ? Ce n'est pas assez, et, ici, je rencontre immédiatement les deux objections que vous fait Westphal en forme de questions : Faut-il constituer une entreprise à base financière ou, au contraire, à base coopérative ?

Peu nous importe. Je dis que les scrupules excessifs, et du Trésorier, et du Comité Central, doivent être mis de côté. Fondons notre journal. ne nous hypnotisons pas sur cette question : d'où viendront les fonds ? (*Nombreuses exclamations.*) Permettez, pas de pharisaïsme, je vous en prie, et si par hasard les orateurs à la tribune avaient quelque imperfection d'expression, je vous supplie de leur faire crédit, au moins jusqu'à ce qu'ils aient exprimé leur pensée. Vous supposez bien que quand je dis : Ne vous inquiétez pas de savoir d'où vient l'argent, je sais ce que je veux dire. Je veux dire ceci : Il y a des timidités qui sont plutôt des timidités de façade. Que risque-t-on quand on crée un journal ? On risque un déficit ..

Un Délégué. — Et des compromissions.

M. Fernand Corcos. — Un déficit, cela se chiffre. Ce sera peut-être un gros, mais aussi peut-être un petit déficit. Lorsque je vois des apôtres d'une idée, quelle qu'elle soit, fonder, avec quelques centaines de francs, un journal qui, souvent, réussit. — qui, quelquefois, sombre, c'est entendu (et il reste une somme à liquider) — et que je vois la Ligue des Droits de l'Homme, avec un budget de plusieurs dizaines de milliers de francs par an, dire, d'année en année : Nous ferons cela quand « notre caisse sera débordante », je dis que c'est une timidité trop grande et il serait vraiment triste si, dans une association comme celle-ci, le jour où Westphal viendrait annoncer que le journal a paru un an mais qu'il y a 10.000 francs à combler, ce serait triste si on ne pouvait pas trouver ces 10.000 francs, et vous faites bien peu de foi aux hommes de foi ardente qui sont ici, pour une misérable question de quelques mille francs.. Je vous le demande, la question est assez haute pour qu'on y réfléchisse; estimez-vous que dans ce cahos contradictoire qu'est la presse française actuelle, qui nous déshonore aux yeux de l'étranger (*applaudissements, interruptions, mouvements divers...*) ; je lisais cela, il y a quelques mois (dans un journal suisse, il faut le dire). « La presse française, disait cet ami de la France, donne un spectacle d'abêtissement rare. » Eh bien ! je vous le demande, moi : est-ce que nous, qui sommes les descendants spirituels des révolutionnaires, nous reculerons devant une entreprise qui consiste à donner à notre Bulletin l'apparence d'un journal hebdomadaire, bi-hebdomadaire, si vous voulez. quotidien peut-être un jour ? Allons donc ! hommes de peu de foi, voulez-vous que je vous le dise : Si vous faites un journal *intéressant*, il aura du succès, si vous le faites ennuyeux, il n'en aura point ! (*Applaudissements.*)

Je dis que, quand on a la plume de Victor Basch, qui ne la tient que d'une main, mais qui la tient avec allégresse (*Applaudissements*) et qu'on fait la fortune du journal d'en face, on peut asseoir la nécessaire prospérité du journal que vous créeriez. J'ajoute que si vous faites appel à d'autres concours, parmi vous-mêmes, tout autour de vous il y a ce qu'il faut pour fonder un journal. Nous en connaissons d'intéressants « que ne lisent pas les imbéciles », qui soutiennent des

causes qui ne sont pas les nôtres, et qui sont vendus abondamment; nous en connaissons qui échangent de thèse tous les huit jours, mais qui sont « écrits » et qui se vendent aussi. Comment! nous n'aurions pas, dans le Comité Central, avec Séailles, avec Aulard, historien, avec Guernut, Gouguenheim, Moutel, Kahn, avec tous ceux qui sont dans cette assemblée, de quoi fonder une pléiade de journalistes qui nous intéresserait? (*Applaudissements.*)

Je suis avec vous quand vous dites que le Bulletin sera une brochure parallèle au journal, et j'accepte aussi que vous constituiez cette coopérative. Qui dit coopérative dit engagement réciproque d'une certaine catégorie d'actionnaires, qui sont amis, collaborateurs, co-financiers. Vous les réunirez un jour; vous leur direz: Le voilà, le journal que vous attendez depuis dix ans; il est tout frais sorti de l'imprimerie, au plus difficile des circonstances, quand le papier coûte cher, quand il faut faire beaucoup de sacrifices à cause de Dame Censure.; nous avons exprimé vos pensées devant la démocratie française pendant tant de temps; mais voici que nous risquons de ne pouvoir plus paraître parce qu'il nous manque quelques milliers de francs. Alors, les francs ligueurs répondront, je m'en porterais volontiers garant. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Victor Basch

M. Victor Basch, (Comité Central). — Notre spiritueuse Trésorier général nous a annoncé que « son impétueux ami Basch » viendrait le contredire. Or, je n'en avais nulle envie. M. Westphal, qui est un orateur aussi adroit que disert, vous a demandé d'acquiescer *en principe* à l'idée d'un journal. Si vous vous étiez borné à cela, je serais tranquillement resté à ma place. Acquiescer en principe n'a jamais fait de mal à personne.

Mais notre collègue Corcos est venu à la rescousse. Etant donné, a-t-il dit aimablement, qu'il y a parmi les membres du Comité Central des écrivains de talent, un journal rédigé par eux ferait fatalement ses frais et, s'il y avait un déficit, les amis de la Ligue seraient heureux de le combler.

C'est contre cet excès d'optimisme que je voudrais vous mettre en garde. Je comprends, sans doute, combien séduisant est le projet de donner à la Ligue un organe par lequel le Comité Central correspondrait périodiquement avec ses membres, leur donnerait son sentiment sur les problèmes de l'heure et recevrait, à son tour, l'expression de leur sentiment à eux. Mais je suis frappé tout de même par trois choses : par la difficulté de réaliser le journal financièrement ; par la disparition du *Bulletin Officiel* qui serait la conséquence forcée de la création d'un journal de la Ligue, et enfin, par les dangers qu'un journal réalisé pourrait faire courir à l'attitude morale de la Ligue.

En premier lieu, ne croyez pas qu'il soit facile de créer un journal ou une revue qui ne poursuivrait que des buts idéaux, dont la politique serait entièrement soustraite au joug des politiciens, et qui ne consentirait à aucune abdication de conscience pour gagner ou pour retenir les lecteurs. Il ne suffit pas, dans notre régime où tout est capitalisé, d'avoir d'excellents rédacteurs pour voir la réussite d'un journal où ils écrivent. Je me rappelle et vous rappelle avec quelle ferveur nous avons cherché des subsides pour rendre à notre grand de Pressensé la tribune qu'il avait perdue depuis son échec aux élections. Nous avons fait appel à tous les concoueurs, à tous nos amis ; nous n'avons pu lui procurer cette dernière joie.

En second lieu, je vous prie de considérer que la Ligue n'est pas dépourvue d'un organe grâce auquel elle communique avec ses membres. Cet organe, c'est le *Bulletin Officiel* qui, de l'avis de tous ceux qui sont capables de le juger, constitue une chose absolument admirable et unique. C'est dans cette série de petits fascicules jaunes que s'édifie le Droit de demain, que s'ébauche la politique de Jemain et qu'en même temps se réalise la vie de relations entre l'organe directeur de la Ligue et ses Fédérations et Sections et ses membres. Combien de fois, vous vous le rappelez, Coreos, avons-nous tenté de répandre ce Bulletin parmi tous les Ligueurs ! Nous leur avons demandé de faire le petit effort de payer cette somme relativement minime de 3 francs. Eh bien, tout à l'heure, on nous a dit que si nous étions 62.000 Ligueurs, il n'y avait parmi nous que 8.000 abonnés au *Bulletin*. Cet exemple ne doit-il

pas nous rendre modestes et nous empêcher de croire, mon cher Corcos, qu'il suffit simplement de demander à nos 62.000 collègues de fonder un journal, coopérativement ou non coopérativement, pour qu'ils soient capables de faire le très sérieux effort nécessaire pour le faire vivre ?

Mais je vais plus loin. A supposer que nous trouvions un Mécène, américain ou français, — car il y a des Français qui, de temps en temps, subventionnent des journaux, et pas avec de l'argent boche, — je me demande s'il serait vraiment de l'intérêt de la Ligue des Droits de l'Homme de profiter de cette générosité pour fonder un journal. Tout journal, même celui que fonderait la Ligue, est obligé de faire de la politique au jour le jour : est obligé de faire de la polémique personnelle. Or, la Ligue n'est pas une organisation politique. C'est une organisation sub-politique qui tente de dominer la politique ; qui essaie, par-dessus les querelles de personnes, comme nous l'avons fait dans l'ordre du jour que nous avons présenté, d'aller tout droit aux principes.

Par conséquent, je conclus que le premier effort que nous ayons à faire, c'est de répandre par tous les moyens le *Bulletin Officiel*, auquel des hommes comme M. Lorand ont rendu un si magnifique hommage ; c'est d'obtenir que tout ligueur s'y abonne. Quand nous aurons accompli cette œuvre, — qui n'est pas facile, puisque, malgré tant de tentatives, nous y avons échoué, — je vous donne rendez-vous pour reparler d'un journal. (*Très bien ! Vifs applaudissements.*)

Discours de M. Baudoin

M. Baudoin (Rouen). — Citoyens, je n'ajouterai que deux mots à ce qui vient d'être dit par notre éminent collègue Basch, et le premier sera de me féliciter qu'il ait occupé la tribune avant moi. En effet, il a considérablement déblayé le terrain que je me proposais de traverser ; il vous a mis en présence des préoccupations d'ordre moral qui doivent dominer la question qui nous est posée. Mais il y a aussi des questions d'ordre matériel. Que voulez-vous, citoyens ? Mis en présence d'une proposition comme celle qui nous est faite, nous ne pouvons faire autrement, à moins de

trahir le mandat de nos sections — car je pense que, chacun, nous en avons reçu un — nous ne pouvons faire autrement que d'examiner la question, et de voir si les raisons qui nous ont déterminés, les uns et les autres, pour ou contre la création du journal, ont été modifiées en quelque mesure par les arguments présentés. Je veux bien que les concours qui seront apportés à ce journal seront parmi les plus éminents; que, dans l'élite de la pensée française, nous disposerons de ce qu'il y a de meilleur. Mais, dites-moi, est-ce là l'exemple que vous avez toujours eu, de voir se porter la forte vers les meilleures causes et les meilleurs hommes ?

Il n'y a pas trois manières de faire un journal; il n'y en a que deux. Un journal entretenu par quelqu'un, ou par une collectivité qui le peut, et qui se moque de vendre; ou bien un journal qui ne tient que s'il est acheté. Or, quand notre section s'est trouvée en présence du projet de notre sympathique trésorier, chez nous, où de nombreuses tentatives s'étaient faites pour la création d'une presse d'idées avancées, alors les souvenirs nous revenaient en foule des entreprises financières ou coopératives qui avaient dû sombrer devant la nécessité de payer l'imprimeur, et cette pensée nous imposait à tous, dans la situation particulièrement critique dans laquelle nous nous trouvions, le devoir que nous avions de nous dépenser personnellement, sans mesure, mais d'épargner aussi le plus possible toutes les forces, toutes les réserves d'activité, d'énergie, ou toutes les réserves financières, dont nous pouvions disposer pour l'avenir.

Or, dites-moi, est-ce que ce serait la sagesse, de nous embarquer ainsi dans une entreprise dont les conséquences sont redoutables ? — car il y a ici beaucoup de Ligueurs, qui aiment lire le journal qui leur plaît, et qui seraient heureux de voir un journal de la Ligue, mais qui ne savent pas du tout comment se fait et se paie un journal — Ce serait une entreprise particulièrement imprudente à tenter; il serait imprudent, dans une période comme celle-ci, dont l'issue peut-être extrêmement grave et peut nécessiter tous nos efforts et toutes nos ressources, d'engager ces efforts et ces ressources dans une voie qui, peut-être, ne serait pas la nôtre; qui entraînerait, non pas le discrédit, mais peut-être la faillite de la Ligue.

L'argument qui vous a été apporté tout à l'heure est puissant : sur 62.000 ligueurs, 8000 sont abonnés au *Bulletin*. Or, que nous propose-t-on ? On nous propose de voir si le *Bulletin* ne pourrait pas être transformé en brochures, qui, dans une bibliothèque, bien serrées, représenteraient, pour les générations de l'avenir, l'action de la Ligue. De ceci, nous ne voulons pas, parce que nous ne sommes pas seulement des hommes de bibliothèque, mais aussi, des hommes d'action. Or, il nous faut une arme. Notre journal aurait été une arme nécessaire. Voilà la question qui se pose : Est-ce que vraiment toute la presse est corrompue ? Est-ce que vraiment la Ligue n'a pas d'échos dans la presse républicaine ? Est-ce qu'il est nécessaire qu'elle fasse elle-même l'effort de la création d'un journal ? (*Bruit*). Excusez-moi, j'apporte les idées de ma section ; si j'ai contrarié des Ligueurs, je le regrette, mais j'ai le devoir de dire cela. S'il m'est démontré que le journal qu'on se propose de créer est une nécessité pour la Ligue, quels que soient les efforts à faire, ma section et moi, nous nous inclinons, et nous espérons bien que tous les ligueurs s'inclineront aussi. Mais c'est parce que nous n'avons pas la notion de cette nécessité ou plutôt, parce que nous avons la notion de nécessités de propagandes plus hautes et plus pressantes, que nous demandons de voter contre la création du journal. (*Applaudissements*).

M. Cadé. — Je demande que le Comité Central fournisse aux sections la liste nominative des Ligueurs et des sections abonnés au *Bulletin Officiel*.

M. le Président. — Je propose la clôture de cette discussion après l'audition des orateurs inscrits. (Adopté à l'unanimité).

M. Gougenheim (Fédération des Ardennes). — Mes chers collègues Si j'ai bien compris les objections formulées par ceux de nos collègues qui sont adversaires de la création d'un journal, elles peuvent se résumer de la façon suivante : M. Basch pense que nous ne pouvons pas avoir légitimement l'espoir de trouver une clientèle suffisante parmi les Ligueurs, parce que cet organe tout à fait remarquable — et nous sommes d'accord — qu'est le *Bulletin*, mal-

gré tous nos appels, n'a pu réunir que 8.000 abonnés sur 62 000 adhérents à la Ligue ; un autre de nos collègues, M. Baudoin, inspiré par des sentiments non moins élevés, a traduit, ainsi sa pensée : Nous ne pouvons pas nous prononcer en faveur de la création d'un journal de la Ligue, parce qu'il est indispensable que la Ligue — et nous sommes encore d'accord sur ce point — plane dans les hauteurs et ne puisse pas, un jour, se trouver en face de difficultés de trésorerie telles que son honneur à un moment quelconque puisse être entaché.

Je tiens, quant à moi, à répondre à ces deux objections, si nettement, si loyalement posées. En ce qui me concerne, je suis, j'ai été, et je reste partisan de la création, et de la création immédiate, d'un journal de la Ligue. Voici pourquoi.

D'abord, il ne vient à la pensée de qui que ce soit que le journal puisse adopter exactement la forme du *Bulletin Officiel*. Le *Bulletin Officiel* est en quelque sorte un organe permanent dont l'existence restera souhaitable, même quand nous aurons créé le journal de la Ligue, parce que le *Bulletin Officiel* de la Ligue est pour nous une espèce de mementô, de Livre d'Or de l'existence juridique de la Ligue ou, plutôt, du développement théorique de ses pensées ; mais le journal aura une vie autrement mouvementée, et sans tomber dans les bas-fonds, j'en ai, quant à moi, la conviction, parce qu'un journal qui complera parmi ses rédacteurs M. F. Buisson, M. Séailles, M. Basch, Guernut et d'autres de nos collègues...

M. Fernand Corcos. — Et Mme Séverine.

M. Gouguenheim... de province, à qui on fera appel, ne peut être qu'un grand et noble organe ; j'ai la certitude que ce journal, tout en étant parfaitement vivant, restera en harmonie avec les théories qui ont été et resteront celles de la Ligue. Donc, voici à mon sens, un argument qui fait disparaître celui présenté par Basch, à savoir, que nous ne pouvons pas compter sur une clientèle plus importante que celle du *Bulletin Officiel*.

En ce qui concerne la question financière, il est bien évident que c'est avec les mains propres, avec la certitude absolue que nous n'aurons que des concours financiers pas seulement avouables, mais souhaitables, que nous pouvons la résoudre. Mais est-ce que, sur ce

point, la suggestion de M. Westphal, la création d'un journal sous forme de Société coopérative, ne répond pas par avance, précisément, aux inquiétudes que vous manifestez, mon cher Baudoin ?

M. Baudoin. — Oui, si les actions sont entièrement libérées.

M. Gouguenheim. — Oui, si sa vie matérielle est assurée et si les sources sont parfaitement pures. Vous savez quelle est la forme d'une société coopérative. Vous savez que les actions peuvent être émises à 25 francs, qu'elles peuvent être comptètement libérées, que cela peut être une condition. Au surplus, ne pouvez-vous pas avoir une confiance suffisante dans le Comité Central pour lui dire de rechercher au mieux possible, non seulement dans l'intérêt de la Ligue, mais de la démocratie française tout entière, le moyen de doter cette démocratie d'un organe qui soit, à la fois intellectuellement dans les sphères les plus élevées, et matériellement, à l'abri des soupçons et des surprises ?

M. Baudoin. — Sans nuire au reste.

M. Gouguenheim. — J'ai la certitude absolue, quant à moi, qu'il n'y a pas un seul de nos collègues qui ne soit attristé par cette pensée que, vraiment, la démocratie française n'a pas un organe qui réponde exactement à sa pensée. Je vous demande donc de ne pas vous dédire des votes antérieurs de nos Congrès. Vos Congrès ont déclaré que vous vouliez la création d'un journal. Et vous reste aujourd'hui à dire si c'est tout de suite, de main, ou si cela ne sera jamais. (*Quelques applaudissements.*)

M. Fernand Corcos. — Il est entendu que je n'ai pas à reprendre la distinction qui a été faite très opportunément à la fois par Basch et par Gouguenheim, différence marquée entre le *Bulletin Officiel* et un journal. Je n'ai pas non plus à examiner les modalités de publication : où on trouverait l'argent, si on fera une Société coopérative. Je dis ceci, et voyez comme c'est simple. Jedis que la Ligue peut, si elle le veut, abandonner pour un instant l'idée de vouloir fonder un journal quotidien, ce qui est une absurdité ; abandonner même l'idée d'un journal, revue mensuelle ou bi-mensuelle, ce qui serait peut-être une entreprise ; hasardée mais voyez à quoi j

me réduis : Je suggère que la Ligue, lorsqu'elle fait une réunion, — je ne parle pas seulement des grandes réunions du Trocadéro, où tous les groupements démocratiques se réunissent, mais même une réunion de moindre envergure, — je demande qu'elle dise aux auditeurs : « Tenez, voici une feuille qui s'appelle le *Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme*, voici un numéro spécial consacré par exemple à la Censure, aux Conseils de guerre, consacré à ce que vous voudrez. Si vous pouvez dire : et celui qui l'a écrit, c'est cette femme de pensée généreuse et de cœur fraternel qui s'appelle Sévérine, c'est un de ces hommes qui conduisent la démocratie française, et je reprends ici le souvenir de Jaurès, dont la grande œuvre doit rayonner même après la mort, ou bien c'est tel de ceux qui sont encore vivants parmi nous. Je vous le demande, le jour où vous aurez offert cette feuille volante aux portes des réunions, quand vous l'aurez intitulée *Bulletin de la Ligue*, quand elle paraîtra, toutes les fois que les circonstances le permettront, tirée d'abord à 10.000 exemplaires, les autres 10.000 quand vous aurez vendu les premiers, je vous le demande : n'aurez-vous pas fait là quelque chose que vous pourrez poursuivre ? (*Approbat*). Il n'est pas question en ce moment de se compromettre. Prenez dans votre budget de quoi tirer les 10.000 premières feuilles, jetez-les à la pointe du combat de la démocratie et vous examinerez ensuite si vous les avez bien vendues. (*Applaudissements*.)

M. le Président. — Voici une motion présentée comme conclusion pratique de ce rapport :

Le Congrès,

Invite le Comité Central à réaliser dans le plus bref délai possible, avec le concours financier des Ligueurs et de leurs amis, un journal hebdomadaire, qui sera l'organe officiel de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Baudoin. — Il faut répondre aux questions d'abord.

M. le Président. — Citoyens. On a prononcé la clôture. Je tiens à faire remarquer que notre ordre du jour appelle ce soir la Société des Nations. (*Approbat*); que la question du journal est une question subsidiaire qui est venue s'ajouter à notre ordre du jour ;

qu'il est impossible que nous alourdissions les travaux du Congrès par des motions et des contre-motions. Par suite, s'il doit y avoir encore une discussion qui prenne de la longueur, je demanderais au Congrès de renvoyer cette discussion à la suite; mais si nous pouvons nous mettre d'accord pour solutionner pratiquement cette question par l'ordre du jour que je viens de lire, je crois que le Congrès pourra le décider immédiatement. Je demande aux congressistes qui ont envie de demander la parole d'y renoncer. (*Cris: Aux voix.*)

M. Baudoin. — Je demande la parole sur l'ordre du jour.

M. Dupont — Je demande la suppression d'un mot dans ce texte.

M. le Président. — Au lieu de mettre « concours financier des Ligueurs et de leurs amis », on peut mettre simplement: « avec le concours financier des Ligueurs ».

M. Baudoin — Je ne veux pas alourdir le débat. Nous ne pouvons pas voter sur l'ordre du jour en question, parce que nous ne sommes pas éclairés, ni sur l'importance, ni sur la forme des ressources. (*Mouvements divers*). D'autre part, on ne nous a rien dit sur ce qui était prévu pour assurer la publication de ce journal. On peut toujours faire un journal, mais le faire vivre, pas toujours.

M. le Président. — Nous avons confiance dans le Comité Central. Nous connaissons sa vigilance et sa probité et nous sommes sûrs que la Ligue ne sera pas engagée dans une voie dangereuse.

C'est dans cet ordre d'idées que je vous invite à voter la motion qui vous est présentée. (*Adopté à l'unanimité. — Brut.*)

M. Paganet (18^e). — C'est en faisant un journal que vous toucherez la classe ouvrière. Voyez nos réunions: les hommes qui travaillent toute la journée ne viennent pas chez nous. Un journal les touchera, et vous voulez rester toujours dans votre tour d'ivoire.

M. Baudoin proteste dans le bruit.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la Société des Nations. Auparavant, je mets aux voix l'adoption du rapport financier. (*Adopté à l'unanimité.*)

EN FAVEUR DES ARMÉNIENS

M. Herold. — Je vais vous lire une adresse des Arméniens. Elle prouve que ceux-ci n'oublient pas que la Ligue des Droits de l'Homme est une de leurs plus anciennes amies, et que jadis, deux de ses membres les plus militants, Pierre Quillard et Francis de Pressensé, n'hésitèrent pas à soutenir leur cause à l'heure où elle était très peu connue en France. Je pense que, quand j'aurai fini la lecture de cette adresse, vos applaudissements prouveront aux Arméniens que vous ne les oubliez pas.

Paris, le 1^{er} novembre 1917.

A M. le Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Au moment où la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en Congrès, porte à son ordre du jour la création d'une Société des Nations, les Arméniens de Paris, interprètes de leurs compatriotes de tous pays, font appel à son appui et la conjurent de demander aux Puissances alliées la libération d'un peuple martyr du joug de la plus cruelle barbarie. La Ligue, qui a été fondée pour la défense des principes les plus sacrés de l'humanité et dont la voix ne s'est jamais fait entendre que contre l'injustice et l'oppression, le demandera au nom même des Droits de l'Homme, qui sont aussi les droits des peuples ; elle le demandera dans l'intérêt de la paix du monde qui ne saurait être durable tant que la question arménienne, — devenue aujourd'hui le nœud de la question du Proche Orient, — ne sera définitivement résolue suivant les lois éternelles d'humanité, de droit et de justice.

Père VRAMCHAROUH KIBARIAN D'ARTEHOUGUENTZ,
Archiprêtre des Arméniens de Paris,
15, rue Jean-Goujon.

(Vifs applaudissements.)

ADRESSE A M. LÉON BOURGEOIS

M. Jean Mella. — Je dépose la motion d'ordre suivante :

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en Congrès pour discuter de la question de la Société des Nations, adresse l'expression de sa sympathie à M. Léon Bourgeois, qui, au nom de la France, et aux conférences de La Haye, en 1899 et en 1907, a, le premier, demandé la constitution de cette même Société des Nations, fondée sur la paix par le

droit, affirmant par là que la France n'aurait jamais eu pensée agressive et laissant, d'ores et déjà, à d'autres qu'à elle toute responsabilité de guerre.

(Vifs applaudissements.)

Et comme préface à la discussion qui va s'ouvrir, permettez-moi de vous lire ces quelques lignes qui forment la pensée substantielle que M. Léon Bourgeois exprimait au congrès de la Haye :

« En établissant entre les personnes morales que sont les Etats civilisés, c'est-à-dire entre les patries, les rapports nécessaires du droit, en créant entre elles ce que nous avons souvent appelé « la Société des Nations », on fait pour elles ce que 1789 a fait pour les individus : on les garantit, on les ennoblit, on les exalte. En définissant entre elles les droits égaux et les devoirs réciproques, on crée pour elles la plus haute des indépendances, celle qui ne connaît qu'une loi, celle de la conscience commune. Et l'on fonde sur la seule justice la seule paix qui soit assurée. »

VIGILANCE RÉPUBLICAINE

Le 24 janvier, nous avons envoyé aux journaux la note suivante :

Un certain nombre de sections de la Ligue des Droits de l'Homme en province ont pris l'initiative de provoquer entre tous les groupements de gauche, partis républicain, radical, socialiste, bourgeois du travail, loges, sociétés de libre pensée, etc., des conversations et une entente.

Le Comité Central de la Ligue enregistre avec satisfaction ces initiatives.

Nul ne contestera, en présence de certaines attaques, qu'il soit opportun de défendre, par des arguments et par des faits, les institutions républicaines. Or, sur le terrain de la Ligue, qui a toute l'étendue du champ républicain, toutes les associations démocratiques peuvent, sans abandonner leur autonomie, se donner librement rendez-vous. Et le Comité Central prie toutes les Sections,

dans les communes où il en existe, de faire auprès des associations amies toutes démarches utiles à cet effet.

GIROUDE. — La première tentative de ce genre que nous connaissions depuis la guerre a été faite, dès 1915, par notre fédération de la Gironde.

Il s'agissait alors de provoquer à Bordeaux la création d'un orphelinat laïque pour les orphelins de la guerre. A la Fédération de la Ligue s'étaient joints : l'Union des Syndicats, les Syndicats Maritimes, les groupements du Parti socialiste, du Parti radical et radical-socialiste, de l'Alliance Démocratique, les Cercles socialistes et républicains de Bordeaux, les Loges maçonniques, l'Amicale des instituteurs et institutrices, les Patronages laïques des écoles communales, la Section de la Ligue de l'Enseignement, la Société de Libre Pensée. M Baylet nous annonçait, le 25 juin 1915, que ses amis et lui avaient réalisé « l'Union sacrée républicaine ».

Sous les auspices de ces Sociétés réunies, plusieurs manifestations importantes ont été faites, auxquelles le Comité Central de la Ligue s'est fait représenter et nous en avons rendu compte dans le *Bulletin*.

TOULOUSE (Haute-Garonne). — Vers la mi-août, les journaux républicains publiaient la note suivante :

Un groupement, formé de représentants de toutes les organisations républicaines et laïques (Ligue des Droits de l'Homme, Cercle d'Etudes sociales, Ligue de l'Enseignement, Loges Maçonniques, Parti républicain socialiste, Cercle républicain radical-socialiste, Fédération du Parti radical et socialiste, Bourse du Travail) vient de se créer à Toulouse, sous le nom de *Commission d'études et de vigilance républicaine*.

Il a pour but : la défense du régime républicain, le maintien et l'application des lois laïques, la sauvegarde des libertés individuelles et, en particulier, le respect absolu de la liberté de conscience ; le fonctionnement plus démocratique de nos institutions et la répression des abus administratifs ; en général, l'étude de tous les problèmes politiques, sociaux, fiscaux et surtout économiques, dont les circonstances actuelles exigent la prompt solution ;

Et, à cet effet, le contact permanent, sur un terrain délimité, des diverses organisations laïques et républicaines et la recherche de toutes les occasions de rapprochement.

GAP (Htes-Alpes). — Les organisations républicaines de Gap se sont réunies dimanche 20 janvier, 27, rue Saint-Arey, quartier de la Préfecture.

Libre Pensée, Loge maçonnique, Ligue des Droits de l'Homme Parti radical-socialiste, Parti socialiste indépendant, Parti socialiste unifié avaient plusieurs de leurs membres présents à cette importante concentration des forces de gauche.

Se grouper pour défendre la République menacée, tel est le but du groupement en formation. Le citoyen Henneman regrette que les républicains aient attendu si longtemps pour faire ce geste qui est de toute urgence à l'heure actuelle, si l'on ne veut pas que la guerre aux despotismes des empires centraux ne finisse dans la pire des dictatures.

Après un échange de vues auquel prirent part divers camarades, il est décidé la création d'un groupement qui aura pour titre : *Ligue de défense et d'action républicaines*.

Un Comité provisoire est nommé avec mission d'élaborer les statuts de la nouvelle Ligue.

VAR. — Voici l'appel adressé par notre collègue, M. Claude, président de la Fédération du Var :

Citoyen,

Au moment où le parti réactionnaire démasque ses batteries, il y a urgence pour tous les Républicains du Var à s'unir, afin qu'au lendemain de la guerre ils puissent efficacement enrayer toute tentative hostile au régime républicain.

D'autres départements ont déjà organisé dans ce but un groupement défensif des forces républicaines analogue à celui que nous voudrions voir se créer dans le Var.

C'est donc en vue de cette organisation que nous vous prions, Citoyen, de vouloir bien nous indiquer les groupements de votre canton disposés à adhérer à ce projet de création d'une Ligue Varoise de Défense Républicaine.

Dans le cas où vous voudriez bien grouper vous-même les adhérents de votre canton en les rattachant à la Fédération départementale, nous vous en serions encore plus reconnaissants et vous n'auriez alors qu'à nous faire connaître la liste de ces groupements ainsi que l'adresse du Président.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister davantage auprès de vous : les événements de l'heure suffiront à vous faire saisir toute la nécessité de l'organisation projetée et

nous sommes certains que vous n'hésitez pas un seul instant à nous donner votre précieux concours.

Recevez, cher Citoyen, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus fraternellement dévoués.

Le Président de la Fédération du Var,

E. CLAUDE.

A la lettre qui nous transmettait ce document, M. Claude ajoutait (4 février) :

J'ai déjà reçu des réponses favorables et avec le noyau que forment nos Sections nous pourrions créer une organisation sérieuse.

SAINT-ETIENNE (Loire). — Les membres et délégués des organisations suivantes : Ligue des Droits de l'Homme, Libre-Pensée, Parti Socialiste Unifié, Parti Radical-Socialiste de Saint-Etienne, avec l'adhésion de la Bourse du Travail, réunis au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, le samedi 2 février 1918, ont adopté la déclaration suivante :

Les membres présents, réunis sur convocation de la Ligue des Droits de l'Homme, section de Saint-Etienne, appartenant aux groupes ou comités suivants : Ligue des Droits de l'Homme, Libre-Pensée, Parti Socialiste Unifié, Parti Radical Socialiste, etc.

Constatant que l'union sacrée s'est imposée à un moment tragique de notre histoire nationale, dans l'intérêt du Pays menacé ; que cette union n'a pas été respectée par certains partis ; qu'ils s'en sont au contraire servis comme d'un bouclier contre le régime républicain et les institutions de la Démocratie ;

Que dans ces conditions, et laissant aux partis politiques de Droite la responsabilité de la rupture, avouée ou sournoise de l'union sacrée, il y avait lieu de provoquer et de réaliser l'union de toutes les forces de gauche ;

Qu'il saute aux yeux que les partis de réaction mènent, depuis quelques mois surtout, une campagne furieuse de calomnie, d'exploitation de scandales, de retour aux régimes monarchiques, de guerre impérialiste dans, et pour laquelle ils sont parfaitement unis ; que le parti républicain a tout entier le devoir de s'unir à son tour pour défendre ses propres conquêtes, préparer l'éducation populaire dans le sens de la démocratie progressive, étudier les problèmes politiques et sociaux d'après-guerre ;

Considérant qu'un terrain immédiat d'entente existe sur les bases suivantes :

Forme républicaine de la constitution intangible.

Laïcité de l'Etat, régime de la séparation, liberté de conscience.

Développement des réformes économiques et sociales dans le sens de plus en plus accentué de la justice égale et intégrale.

Conclusion de la paix, le plus tôt possible, sur les bases indiquées par le Président Wilson : la paix des peuples.

Constitution d'une Société des Nations, la paix signée.

Les citoyens présents, tant en leur nom personnel que comme représentants de leur organisation,

Déclarent fondé le Comité de Défense républicaine et démocratique ;

S'engagent à lui donner tous leurs efforts et tout leur cœur, et invitent instamment les amis de la République et de la Liberté à se joindre à eux pour la défense du patrimoine commun contre les menées des partis de guerre impérialiste, de tyrannie politique et de réaction sociale.

VALENCE (Drôme). — Les groupements suivants : Union des Syndicats ouvriers (Drôme Ardèche), Parti Radical-Socialiste, Bourse du Travail, Loge Maçonnique "L'Humanité de la Drôme", Groupe Socialiste, Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, Libre-Pensée Socialiste, Coopérative "L'Ouvrière", Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ont formé un Comité de Vigilance Républicaine du département de la Drôme pour la Défense de la République. (Siège : 17, boulevard Maurice-Clerc, Valence). Voici l'appel qui a été adressé aux Organisations Républicaines :

Citoyen, les Groupements républicains de Valence ont, en face des menées réactionnaires, fait une véritable union sacrée celle des Groupements de gauche.

Les tenants du passé, usant et abusant de l'union sacrée, essayent par la calomnie répandue à profusion sur les Républicains de semer la discorde pour pouvoir, tout à leur aise, faire triompher leurs vues.

Ils n'y réussiront pas. Tous ceux qui se réclament des principes démocratiques doivent faire un rempart infranchissable aux menées du Roy. Les Organisations républicaines de Valence font appel à votre Groupement pour qu'il vienne renforcer l'action déjà commencée. Votre concours moral et effectif nous est nécessaire pour mener à bien l'œuvre entreprise. Nous sommes persuadés que vous répondrez à notre appel comme tous les Républicains de Valence répondirent « présent » à celui qui leur fut adressé.

Notre action a pour but de former une vaste fédération composée de tous les éléments républicains sans distinction de

parti qui, tout en conservant leur *entière liberté politique et de programme*, se trouveront groupés face à l'ennemi commun pour défendre ce qui est notre patrimoine à tous : *La République!*

Veillez, Citoyen, donner connaissance de cet appel à votre Organisation et adresser votre réponse au Citoyen Jules BLANC, secrétaire du Comité de Vigilance, 17, boulevard Maurice-Clerc, à Valence.

Nous invitons toutes nos Sections à prendre des initiatives analogues et à nous en aviser.

Nous publierons ici, sous la rubrique « Vigilance Républicaine », les communications qu'elles nous enverront.

P. S. — Nos collègues ne s'y sont pas trompés : il ne s'agit point pour eux de s'associer à une besogne de parti : l'esprit de la Ligue y répugne.

Il ne s'agit pas non plus pour nos sections de former avec des sociétés voisines ou amies un groupement nouveau ou une fédération de groupements. Outre que nos statuts l'interdisent (1), la Ligue risquerait dans cette fusion ou cette association de perdre son originalité et elle pourrait être amenée, par la loi de la majorité, à des résolutions contraires à ses principes ou étrangères à ses attributions.

Toute décision qui engage la Ligue doit être prise par la Ligue elle-même et par la Ligue seule.

Et en tout état de cause nos sections doivent garder jalousement leur autonomie et leur responsabilité.

A titre d'exemple, nous donnons ici les statuts du groupement d'entente constitué à Toulouse :

Article premier. — Il est constitué à Toulouse, pour la durée de la guerre et aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, une « Commission permanente d'études et de vigilance républicaines »

Art. 2. — Elle a pour but :

La défense du régime républicain ;

Le maintien et l'application des lois laïques ;

La sauvegarde des libertés individuelles et, en particulier, le respect absolu de la liberté de conscience ;

Le fonctionnement plus démocratique de nos institutions et la répression des abus administratifs ;

(1) Article 15.

En général, l'étude de tous les problèmes politiques, sociaux, fiscaux et surtout économiques, dont les circonstances actuelles exigent la prompt solution :

Et, à cet effet,

Le contact permanent, sur un terrain délimité, des diverses organisations laïques et républicaines et la recherche de toutes les occasions de rapprochement.

Art. 3. — Les groupements suivants : Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, Cercle d'Etudes sociales, Loges maçonniques, Parti républicain socialiste, Cercle républicain radical socialiste, Fédération toulousaine du parti radical et radical socialiste, Section toulousaine du parti socialiste, Bourse du Travail et ceux qui seront ultérieurement admis seront représentés à cette Commission par cinq membres chacun.

Art. 4. — La Commission est administrée par un comité composé d'au moins neuf membres, dont un représentant de chaque groupement.

Art. 5. — Le Comité choisira dans son sein un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier.

Art. 6. — La Commission se réunira au moins tous les mois et chaque fois que le Comité le jugera utile.

Art. 7. — La Commission et son comité seront renouvelables annuellement, dans la dernière quinzaine de décembre ; les membres sortants seront rééligibles.

Art. 8. — Les fonctions de président seront exercées à tour de rôle et pendant un mois par les membres du Comité.

Art. 9. — Chaque groupe réserve son programme et son autonomie. Toute décision de principe devra être soumise à sa ratification.

L'AFFAIRE CAILLAUX

Notre Secrétaire Général, M. Henri Guernut, faisant à Marseille, le 13 janvier, sous les auspices de la Section locale, une conférence à l'amphithéâtre de la faculté des sciences, et parlant au nom du Comité Central, de « l'Action de la Ligue pendant la Guerre », a eu l'occasion de s'expliquer sur les affaires en cours et en particulier sur l'affaire Caillaux.

Voici quelques extraits de son discours :

Jamais, est-il besoin de vous le déclarer, jamais il n'est venu à l'idée d'aucun d'entre nous, de soustraire un individu, quel qu'il soit, aux sanctions qu'il mérite. Au contraire, avons-

nous dit, plus cet individu est haut placé, plus son intelligence est déliée et vive, plus ses influences sont étendues et profondes, et plus sévèrement il doit être châtié, s'il est coupable.

Mais il ne sera coupable à nos yeux que s'il a été jugé scrupuleusement, avec toutes les garanties d'une justice régulière.

Ces garanties, nous les demanderons.

Dans ces affaires qui suscitent la passion des foules, la voix de la raison est bien rarement écoutée : on condamne par haine ou on acquitte par complaisance. Nous ferons, nous, aujourd'hui, ce que nous avons fait il y a vingt ans ; nous ferons appel, obstinément, à la raison des hommes. Et si des innocents sont envoyés à l'Île du Diable, je vous promets que nous les en tirerons.

Lorsque M. Léon Daudet eut lancé contre M. Malvy l'accusation que vous savez, nous avons, dès le premier jour, comme il est de notre devoir, rappelé quel est le droit. Nous avons rappelé qu'aux termes de la loi constitutionnelle de 1875, lorsqu'un ministre, ou un ancien ministre est accusé d'un crime commis dans l'exercice de ses fonctions, c'est la Chambre qui instruit et le Sénat qui juge. Ni la Chambre, ni le Gouvernement ne se sont pressés de nous écouter. Il arrive quelquefois, citoyens, que le gouvernement s'ingénie à ne rien faire et que la Chambre épuise toute son adresse à fuir sa responsabilité. Et si aujourd'hui, pour avoir trop tardé, on a inquiété, troublé agité le pays, si on a laissé s'infiltrer dans ses veines le poison d'un certain journal, vous voyez, citoyens, que ce n'est pas notre faute.

Dans l'affaire Caillaux, même attitude. La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à se substituer aux organes réguliers de la justice ; l'affaire est soumise à l'instruction ; la parole est au juge et à l'inculpé, et à eux seuls.

Nous n'avons nous autres, qu'à veiller, — et nous y veillerons — à ce qu'aucune des garanties d'équité ne soit omise, à ce que l'accusé soit déféré aux juges que la loi ou la constitution ont prescrits et non pas livré à des procédures d'étranglement, à ce qu'il n'y ait ni pièces secrètes ni huis clos, à ce que le procès soit jugé au grand jour, à ce que la conscience publique qui, dans une démocratie, est le plus haut pouvoir, puisse exercer sur l'arrêt sa juridiction souveraine.

Et voici comment sur toutes ces affaires M. Henri Guernut a conclu :

« Et quand ce sera fini, quand la justice aura prononcé, si tout s'est passé correctement, nous nous inclinons.

« Mais s'il arrive que le néant de certaines accusations éclate à tous les yeux, s'il arrive que des individus, par légèreté ou par cynisme, ont dénoncé un innocent, sans s'être assurés qu'il fût coupable ou en sachant qu'il ne l'était pas, — oh ! citoyens, nous serons magnanimes et nous n'exercerons contre eux, contre leurs personnes ou leurs libertés, aucune espèce de représailles —, mais nous dirons à ces professionnels de la calomnie : « Dans un dessein abject de politique, pour discréditer un parti ou déshonorer un régime, vous avez semé des rumeurs de trahison ; par votre faute le pays découragé aurait pu détendre son effort, amollir sa résistance. Les défaitistes, c'est vous. » Et nous dénoncerons devant le pays leur imbécillité ou leur crime. »

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ CENTRAL

I

A propos du rapport Dubail

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme (1),

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le général Dubail au Ministre de la Guerre,

Regrette d'y avoir relevé un ton et des expressions qui conviennent mal à la sérénité de la justice ;

Regrette notamment que des inculpés, quelque graves que soient les charges qui pèsent sur eux, y soient représentés comme coupables avant qu'une juridiction de jugement les ait régulièrement condamnés ;

Dans cette affaire comme dans toutes celles qui, depuis vingt ans, ont sollicité leur examen, les membres de la Ligue se garderont de toute passion, dans un sens ou dans l'autre, et ils n'appliqueront leur esprit qu'à la découverte de la vérité, sans aucune prévention de haine ou de complaisance ;

Persuadés que dans les circonstances présentes, l'apaisement ne peut venir que de la lumière, ils

(1) Séance du 17 décembre 1917.

protestent d'avance contre toute procédure de secret ou de huis clos ;

Ils demanderont, par une action légale et pressante, que toutes les dépositions devant la Commission des onze, que toutes les pièces du procès soient soumises au jugement de l'opinion publique, qui, dans une démocratie, est le plus haut pouvoir et le juge suprême.

II

A propos des perquisitions de Florence

Le Comité Central (1) :

Considérant que l'article 39 du Code d'instruction criminelle prescrit que les perquisitions « seront faites en présence du prévenu s'il est arrêté et, s'il ne veut ou ne peut y assister, en présence d'un fondé de pouvoir qu'il pourra nommer » ;

Qu'à la vérité, cette obligation n'est point prescrite « à peine de nullité » et que la Cour de Cassation n'annule point la procédure lorsque cette formalité a été omise ; que néanmoins cette formalité est strictement ordonnée par la loi ;

Considérant qu'en l'espèce, la perquisition ayant été faite à Florence, ce sont les prescriptions du droit italien qu'il y avait lieu de suivre ;

Que l'article 235 du Code de procédure d'Italie s'exprime ainsi : « A l'inculpé et à celui qui habite ou possède le local où est effectuée la perquisition est remise une copie de l'ordonnance du juge avec invitation même verbale d'y assister ou de s'y faire représenter. Si aucun d'eux n'est présent, la copie est remise et l'invitation faite à un parent, domestique ou voisin s'il y en a, pourvu qu'ils soient capables de témoigner en justice. Si les dites formalités ne peuvent être remplies, mention en est faite au procès-verbal » ;

Que, si ce texte peut être interprété en des sens divers, il semble bien établi par le contexte, qu'en principe et d'une façon générale, l'inculpé doit être

(1) Séance du 21 janvier.

invité à assister ou à se faire représenter aux opérations ;

Considérant qu'en fait, M. Caillaux avait exprimé le désir, ou d'y être présent, ou de désigner un mandataire de son choix ;

Considérant que, dans l'obscurité ou l'ambiguïté des textes, même si le Code ne prescrit point d'une façon absolue la présence ou la représentation de l'inculpé, il la permet cependant ; que l'équité commande d'user de cette faculté toutes les fois qu'il est possible, car la présence ou la représentation de l'inculpé constitue la seule garantie que des pièces ne sont pas ajoutées ou soustraites ;

Considérant que l'affaire Caillaux passionnant l'opinion publique, il importe à la paix intérieure et à l'ordre que le jugement des juges soit ratifié par toutes les consciences, qu'il ne pourra l'être que si toutes les garanties de justice sont offertes à l'inculpé ;

Pour ces motifs :

Regrette qu'à l'occasion des perquisitions faites à Florence cette règle n'ait pas été observée.

POUR LA FINLANDE (1)

La Ligue des Droits de l'Homme rappelle qu'au temps où le tsar Nicolas II, souverain constitutionnel en Finlande, s'efforçait d'abolir les libertés du pays, son président, Ludovic Trarieux, alla à Saint-Pétersbourg même, protester contre les actes de l'autocratie

Elle constate que la Finlande n'avait d'autre lien avec la Russie qu'un souverain commun. Le tsar détrôné, le peuple finlandais pouvait, à son gré, s'unir au peuple russe ou se proclamer indépendant.

La Ligue salue la République finlandaise et elle espère que le Gouvernement de la République française et ceux des pays alliés lui témoigneront leur sympathie et leur confiance.

1) Comité Central, séance du 17 décembre 1917.

Comité Central

(Extraits)

Séance du 3 septembre 1917 (1)

Présidence de M. FERDINAND BUISSON.

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, C. Bouglé, Emile Glay, Henri Guernut, Martinet, Jean Raynal, Mme Maria Vêrone.

Le Secrétaire général donne lecture du télégramme suivant qu'il vient de recevoir de M. Westphal :

Mes regrets d'être absent; j'aurais voulu insister à nouveau et plus fortement encore pour que le Comité Central, jaloux de maintenir avec Ferdinand Buisson le noble héritage de Trarieux et de Pressensé, soucieux de répondre à l'attente de nos sections et de nos combattants en défendant plus audacieusement que jamais, au mépris même de nos préférences individuelles, les principes qui sont l'honneur et la force de la Ligue, prenne promptement, clairement, fermement position sur les questions urgentes qui le sollicitent et les tranche de manière à servir une fois de plus de guide et de ralliement à l'opinion républicaine inquiétée et désorientée; vous connaissez mon sentiment, je vous charge de mon vote ».

M. Emile Kahn. (Remerciements à) — Le Comité Central vote des remerciements à M. Emile Kahn qui a bien voulu remplir l'interim du Secrétariat général pendant l'absence de M. Guernut.

M. Amédée Rouquès. — M. A. Rouquès, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance du Comité Central, annonce son départ sur le front, où il est envoyé sur sa demande.

Union et Défense républicaines — M. Guernut rapporte qu'il s'est formée à Toulouse entre les diverses organisations laïques et républicaines : ligue de l'Enseignement, cercle d'études sociales, loges maçonniques, cercle républicain radical socialiste, bourse du travail, etc., une « Commission permanente d'études et

(1) C'est par erreur que le compte rendu de cette séance n'a pas été donné dans le numéro du 15 décembre.

de vigilance républicaine » à laquelle adhère la section locale de la Ligne des Droits de l'Homme.

La Ligue des Droits de l'Homme peut-elle s'unir et adhérer à d'autres organisations? Une discussion s'engage à ce sujet. D'après les statuts de la Ligue, l'adhésion collective, soit d'une section, soit du Comité Central à une autre organisation est interdite; mais le Comité estime que, sans abandonner en aucun cas et d'aucune manière son autonomie et sa responsabilité, une section peut s'entendre avec des groupements voisins et amis pour une tâche provisoire et déterminée. Et sur la proposition de M. Guernut, il décide de recommander aux autres sections l'initiative de la section de Toulouse, que du reste la Fédération de la Gironde avait déjà prise en 1915.

Démarche auprès de M. Steeg. — M. Basch demande au Comité Central de se préoccuper dès maintenant de la démarche à faire auprès de M. Steeg.

Après une longue discussion, le Comité décide d'écartier de l'entretien tout ce qui concerne les affaires en cours (sauf à signaler certaines inégalités de traitement à l'égard des journaux et revues soupçonnés d'avoir reçu un argent suspect), et de se borner aux questions suivantes : a) Obstacles apportés par le Gouvernement à la propagande pour la Société des Nations; b) Dessaisissement graduel de la police et de la justice civiles au profit de la justice et de la police militaires; c) Suspension des Syndicats d'instituteurs; d) Interdiction de conférences sur la Révolution russe; e) Politique intérieure et extérieure de défiance croissante à l'égard de la démocratie, ce point là étant l'essentiel.

Séance du 8 octobre 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, C. Bouglé, Emile Glay, A. Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Gabriel Séailles, Mme Maria Véroine.

Presse (La liberté de la). — Sur la demande du Secrétaire général, nos conseils juridiques ont commencé d'examiner les moyens de concilier la liberté de la presse et la protection des citoyens contre la calomnie.

Un projet sera présenté qui pourra servir d'indication au Gouvernement.

M. Raynal a exprimé par lettre sa crainte de voir porter atteinte à la loi de 1881 sur la presse, qu'on a eu tant de peine à obtenir.

M. Bouglé pense qu'on pourrait en tout cas protéger les citoyens contre l'accusation calomnieuse de trahison. C'est une accusation précise contre laquelle on peut établir un texte de loi, qui ne lèse en rien les droits de la presse.

Au cours de la semaine précédente, M. Guernut avait pris l'initiative d'envoyer un communiqué à la presse (voir *B. O.*, p. 545). Les termes en sont ratifiés par le Comité.

Russie : Appel de Bourtzew. — Nous avons reçu de M. Bourtzew, le révolutionnaire russe connu, un appel à l'opinion publique française: il fonde un journal "La Cause commune" et demande à ce qu'on l'aide à faire connaître en France la situation politique exacte de la Russie.

M. Bouglé accepte de présenter à la prochaine séance un projet de réponse.

Le Congrès de 1917. — 1^o Le Comité Central proposera au Congrès l'admission de la presse.

2^o Les Rapports; A) Rapport de M. E. Kahn: le Comité Central, à la majorité, renonce à soumettre au Congrès l'examen des modifications aux statuts qui devaient être proposées dans ce rapport. Le changement du titre de la Ligue en celui de "La Ligue des droits de l'Homme et des Nations" ne lui semble pas désirable: la Ligue a eu sous son nom actuel un passé trop glorieux; au surplus elle est connue pour s'être intéressée depuis sa fondation aux nationalités opprimées. — Au sujet de l'admission des étrangers dans la Ligue, on décide de ne rien changer au *statu quo* durant la guerre. — On décide enfin de ne pas proposer au Congrès l'institution des membres d'honneur.

B) Rapport financier; le rapport du Trésorier général est adopté.

C) Rapport relatif au "Bulletin officiel": après une brève discussion, le Comité décide de supprimer le "Bulletin officiel" lorsque paraîtra le journal de la Ligue. Les communications officielles paraîtront dans le jour-

nal à part; sur la proposition de M. Bouglé, on envisage, en attendant la création du journal, la suppression du titre actuel *Bulletin Officiel*, qui pourrait s'appeler: "Bulletin des Droits de l'Homme". Des articles sur des questions générales y seraient publiées en plus grand nombre que maintenant, à côté des communications officielles. C'est dans ce sens que devra intervenir M. le Trésorier général au Congrès.

D) Rapport de M. A.-Ferdinand Herold sur le remplacement des membres du Comité Central morts ou démissionnaires: ce rapport est adopté

E) Rapport sur la question de la Société des Nations. M. Buisson donne lecture d'un projet de résolution sur cette question. Une discussion a lieu, dont la suite est renvoyée à la prochaine séance.

Révolution russe (Manifestation du 1^{er} avril 1917 sur la). — Communication est donnée de l'ordre du jour suivant voté par le Comité général de l'Union des Syndicats ouvriers du département de la Seine dans sa séance du 19 septembre:

Le Comité général de l'Union des Syndicats approuve le Bureau d'avoir lancé une invitation aux syndiqués du département de la Seine à participer à la manifestation en l'honneur de la Révolution russe, organisée le 1^{er} avril 1917 au Gymnase Jean Jaurès par la Ligue des Droits de l'Homme

Déplorant les incidents regrettables qui se sont produits à cette manifestation, le Comité général entend dégager la responsabilité de l'Union et celle des Syndicats de la Seine, en affirmant qu'aucune organisation syndicale ne peut être rendue responsable d'actes auxquels ont pu être mêlés quelques syndiqués.

Des remerciements sont votés au Comité général de l'Union des Syndicats.

Séance du 15 octobre 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Etaient présents: MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, Henri Guernut, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Gabriel Séailles, Mme Maria Vérone.

La "Société des Nations". — La "Ligue pour la Société des Nations", ayant voulu apposer une affiche pour annoncer la publication du journal "La Société des Nations", organe de la Ligue, en avait soumis le

texte à la Censure. La publication de ce texte a été interdite, sans que rien puisse justifier cette mesure.

Une protestation est décidée.

Daudet-Malvy (Affaire). — A propos de l'accusation de trahison portée par M. Léon Daudet contre M. Malvy, M. Guernut donne lecture d'un projet d'intervention demandant que, conformément à l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875, l'affaire soit instruite par la Chambre, qui pourra prononcer soit un non-lieu, soit le renvoi devant le Sénat pour jugement. M. Basch combat la thèse de M. Guernut.

Le Comité Central attendra l'avis de nos conseils juridiques pour prendre une décision. Il sera convoqué dès que cet avis sera parvenu au Secrétariat général.

Le Congrès de 1917. — 1^o M. Gabriel Séailles indique les grandes lignes de son rapport sur la "réforme démocratique de la Constitution". Adopté.

2^o En conclusion des rapports sur "l'organisation de la Société des Nations", trois projets de résolution sont présentés, un par M. Ferdinand Buisson, un par M. Emile Kahn, un par M. Guernut. M. Emile Kahn retire le sien. Le Comité commence l'examen du projet de M. Buisson. La discussion sera poursuivie à la séance suivante.

Séance du 22 octobre 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Gabriel Séailles, Mme Maria Vérone.

Assistaient à la séance : MM. André Gouguenheim, Magalhaës Lima, sénateur du Portugal; Many, président de la Ligue roumaine des Droits de l'Homme.

Ligue internationale des Droits de l'Homme. — M. Buisson souhaite la bienvenue à MM Magalhaës Lima, sénateur du Portugal, et Many, professeur à l'école des Ponts et chaussées, ancien député de Roumanie, qui ont bien voulu faire au Comité Central l'honneur d'assister à cette séance.

1^o Portugal: M. Magalhaës Lima annonce qu'une Ligue des Droits de l'Homme est en formation au Portu-

gal. Il invite la Ligue Française à se faire représenter à une manifestation projetée à Lisbonne. Le Comité Central accepte.

2^o Roumanie : Une Ligue roumaine des Droits de l'Homme vient de se créer sous la présidence de M. Many. Dans le Comité d'administration se trouvent des universitaires, des avocats, des journalistes, des députés connus. Les ligueurs de Roumanie, comme ceux de France, de Belgique, d'Espagne, veulent unir toutes les forces démocratiques de leur pays pour la défense du droit et se joindre aux forces démocratiques de tous les pays pour la préparation de la Société des Nations, qui sera, comme l'écrit M. Georges Lorand, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme, "la plus grande œuvre de paix et de droit que les hommes auront jamais faite".

3^o Brésil. — Un autre grand ami de la France, M. Irineu Machado, sénateur du Brésil, actuellement à Paris, mais qui n'a pu assister à cette séance, a jeté dans son pays les bases d'une Ligue ayant les mêmes principes et le même but que la Ligue française des Droits de l'Homme.

4^o Etats-Unis d'Amérique : Sur les indications de MM. F. Buisson et Victor Basch on envisage ensuite la création d'une Ligue des Droits de l'Homme aux Etats-Unis.

Daudet-Malvy (L'affaire). — M. Guernut présente quatre observations : 1^o Il montre que le Gouvernement de M. Painlevé est intervenu abusivement dans l'ordre judiciaire : a) en lisant à la tribune de la Chambre une dénonciation qui, adressée au Président de la République, aurait dû être transmise par le Garde des Sceaux à un Procureur ; b) en se faisant remettre la déposition de M. Daudet chez M. Bouchardon ou en prenant lui-même l'initiative d'une information auxiliaire ; c) en déclarant dans un communiqué que cette information avait démontré le néant de l'accusation. La Ligue des Droits de l'Homme doit protester contre les illégalités et demander le rétablissement du Droit.

2^o Or, le droit, c'est que la Chambre, saisie par le Procureur, s'institue juge d'instruction, entende MM. Daudet, Malvy et tous les témoignages, après quoi elle rendra, soit une ordonnance de non-lieu qui absoudra M. Malvy, soit une ordonnance de renvoi devant le Sénat

qui jugera l'affaire au fond. Ainsi le veut la loi constitutionnelle de 1875 et tel est l'avis de nos conseils juridiques. M. Guernut donne lecture de leur rapport.

3^o D'accord avec nos Conseils, M. Guernut propose de ressusciter au siège de la Ligue le bureau de réponses qui a fonctionné au temps de l'affaire Dreyfus et qui aidéra de ses avis les victimes de la calomnie.

4^o Enfin, il presse le Comité de tracer les lignes générales d'un projet de loi sur la diffamation, la loi existante assurant, de l'avis général, l'impunité du diffamateur.

M. Gouguenheim fait observer que la procédure suggérée par M. Guernut permettrait d'atteindre M. Malvy s'il était coupable, mais non M. Daudet s'il a été un vil calomniateur.

M. Basch est d'avis comme M. Guernut : a) que le Gouvernement s'est écarté de la légalité ; b) qu'il faut, créer à la Ligue le bureau de réponses et réformer la loi sur la diffamation. Mais la procédure que M. Guernut propose lui paraît inopérante et dangereuse ; l'opinion publique ne s'en remettra point au jugement des parlementaires ; elle dira : ce sont des camarades qui ont blanchi un camarade ; l'instruction sera longue et secrète et pendant ce temps le pays sera agité et troublé. Ce qui eût été légal, c'est de poursuivre en vertu de la loi du 5 août 1914. M. Léon Daudet qui depuis trois ans est l'auteur d'articles alarmistes ; ce qui est légal, dans l'affaire Malvy, c'est de laisser faire le juge d'instruction qui informe et concluera en toute indépendance.

M^{me} Maria Verone soutient le point de vue de M. Basch.

M. Gouguenheim s'oppose à cette interprétation : selon lui, le Capitaine Bouchardon n'a pas été saisi de l'affaire Daudet-Malvy ; il n'a fait qu'entendre M. Daudet, à titre de témoin, dans l'affaire Duval. Il est donc juridiquement impossible que dans une ordonnance de renvoi le Capitaine Bouchardon insère des attendus relatifs à l'affaire Daudet-Malvy. Mais la Ligue peut protester contre les irrégularités commises soit par le Président du Conseil, soit par le Garde des Sceaux, et dénoncer la procédure de M. Daudet, qui a lancé son accusation dans des conditions qui lui assurent l'impunité.

M. Guernut répond à M. Gouguenheim que l'impu-

nité n'est pas assurée à M. Daudet. Pour avoir été lue à la Chambre, la lettre de M. Daudet n'en conserve pas moins son caractère de dénonciation ; elle peut être transmise à un Procureur, puis à la Chambre ; et après le non-lieu qui l'absout, M. Malvy peut intenter à M. Daudet un procès en dénonciation calomnieuse devant la Correctionnelle.

A M. Basch. M. Guernut répond que les inconvénients qu'il a signalés ne sont réels que si l'instruction de la Chambre est longue et demeure secrète ; or elle peut être rapide et les résultats peuvent et doivent être publiés avec tous les procès-verbaux de l'enquête.

Ainsi le pays jugera, comme il est démocratique. En tout cas la pire agitation est celle qu'entretiendra le silence.

Ni M. Emile Kahn ni M. Gabriel Séailles ne sont convaincus par l'argumentation de M. Guernut. On décide sur la suggestion de M. Westphal de confier l'étude de la question à une commission, composée de nos conseils juridiques, et de MM. Basch et Guernut : elle apportera des propositions à la prochaine séance.

Congrès de 1917. — 1^o *Réforme démocratique de la Constitution* : le texte du projet de résolution proposé par M. Gabriel Séailles, rapporteur de la question, est adopté.

2^o *La liquidation des dépenses de guerre* : M. Gougouenheim, rapporteur, donne lecture d'un projet de résolution, dont le texte est adopté, après quelques modifications suggérées par M. Guernut et M. Hadamard.

Séance du 5 novembre 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, C. Bouglé, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Gabriel Séailles, Mme Maria Vérone.

Daudet-Malvy (L'affaire) : — M. Guernut rend compte d'une démarche qu'il a faite à la Présidence du Conseil pour demander que la voie légale, indiquée par la Ligue, soit suivie par le Gouvernement.

M. Guernut avait rapporté la conviction que le Gouvernement agirait dans ce sens. Et il a été surpris de voir qu'au contraire cette solution avait été ajournée.

“ **Bulletin Officiel** ” (Transformation du). — M. Gabriel Séailles suggère l'idée d'un appel demandant des souscriptions à des actions, dont le montant pourrait être fixé de 20 à 25 francs pour entreprendre, conformément aux indications du Congrès de 1917, la transformation du “ **Bulletin Officiel** ” en un journal d'abord hebdomadaire. M. Westphal étudiera la question.

Paix-Séailles (Affaire). — M. Guernut expose cette affaire. Le Comité ne peut intervenir, un Juge d'instruction étant commis.

Le Secrétaire général informera le Comité des incidents qui se produiront.

L'Action Française (Le complot de). — Frappé de la légèreté et de l'incohérence du Gouvernement dans l'affaire du complot de l'“ **Action Française** ”, M. Guernut demande que la Ligue exprime ce sentiment au Président du Conseil.

MM. Emile Kahn et C. Bouglé pensent qu'il faut attendre la réponse du Gouvernement à l'interpellation annoncée. Le Comité en décide ainsi,

Instruction secrète. — M. Guernut montre par des exemples le caractère tendancieux des informations de la presse au sujet de certaines affaires en cours. Il faut craindre que l'opinion publique égarée ne pèse sur le jugement des juges. A ce propos, il rappelle l'opinion de Francis de Pressensé qui aurait voulu que la Ligue fit campagne en faveur de la publicité des instructions judiciaires.

Une discussion s'engage sur les avantages et les inconvénients de l'instruction publique et de l'instruction secrète.

Les Conseils juridiques seront priés de présenter au Comité Central un rapport sur la question.

Deux études. — Le Secrétaire général soumet au Comité l'idée de réunir en brochure, des extraits d'articles qui montreront qu'un certain journal a travaillé systématiquement depuis trois ans contre l'union sacrée et de faire voir dans une seconde brochure que la plupart des campagnes menées par ce journal furent calomnieuses et sans fondement.

Le Comité estime que ce genre d'études ne rentre pas dans le programme de la Ligue.

Activité des Fédérations ⁽¹⁾

Aveyron.

— 14 octobre. — Sur l'initiative des sections de Rodez et de Decazeville, une Fédération est constituée.

Gironde.

— 20 décembre. — M. Barquissau, avocat à la Cour, président de la section du V^e arrondissement de Paris de la Ligue, fait à Bordeaux une conférence applaudie sur « la République et la défense nationale ».

Seine.

— 25 novembre. — Emue de la façon dont se présentent les poursuites engagées contre Hélène Brion, la Fédération, à l'unanimité des membres présents, demande au Comité Central de protester énergiquement contre toute campagne de presse tendant systématiquement, par une déformation des faits, à discréditer par avance les inculpés pour les livrer, moralement condamnés d'avance, à l'opinion publique. Elle demande que la lumière soit faite sur l'origine et le but de ces campagnes.

— 13 décembre. — La Fédération pense opportune une campagne de conférences organisée par le Comité Central. De même, elle demande au Comité Central d'agir sur les Pouvoirs publics pour obtenir la création de coopératives et une meilleure organisation économique.

Activité des Sections

Aubervilliers.

— 29 juillet. — Une conférence est faite par M. Barquissau, avocat à la Cour.

Avignon. (Vaucluse).

— 2 octobre. — Un très nombreux auditoire est venu entendre M. Victor Basch dans la salle de la Bourse du Travail. M. Basch, chaleureusement applaudi, après un bref exposé des

(1) Les fédérations et les sections étant autonomes, le Comité Central ne se trouve pas engagé par l'action qu'elles mènent ou les vœux qu'elles émettent.

origines de la guerre, envisage les conditions de la paix. La Société des Nations peut s'ébaucher en pleine guerre. Lorsqu'elle aura amené et assuré une paix durable, elle pourra comprendre même les peuples qui sont actuellement nos ennemis, s'ils sont arrivés à prendre en mains leurs destinées. En conclusion de cette conférence, le vœu suivant est adopté : « Que le Gouvernement français, fort du droit pour lequel la Nation et ses Alliés luttent depuis 1914, et traduisant le sentiment profond de la démocratie qui veut que cette guerre soit la dernière de toutes les guerres, ose proposer au monde immédiatement, la Société des Nations, dans laquelle pourront entrer les nations libérées de toute servitude intérieure, et admettant comme condition essentielle, le droit des nations, petites ou grandes, de disposer d'elles, même en adhérant librement au groupement national de leur droit. »

Belfort.

— Octobre. — La population civile éprouvant de la difficulté à trouver des médecins, la section demande que tous les médecins de la R. A. T. soient mis en sursis d'appel dans les villes où ils exerçaient avant le 1^{er} août 1914.

Biarritz (Basses-Pyrénées).

— Octobre. — Plusieurs conférences ont été organisées par la section : 1^o sur les déportations en Allemagne, par M. Georges Lorand; 2^o sur l'Alsace-Lorraine, par M. Lemercier, de Pau.

Caen (Calvados).

— 27 octobre. — La section : 1^o adresse sa sympathie à M. Victor Basch; 2^o elle félicite M. le général Percin de sa promotion à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

— 24 novembre. — A la suite du compte rendu du Congrès de la Ligue, où elle était représentée par M. Doublet, la section s'associe aux projets de résolution qui ont été adoptés, et insiste pour que la Société des Nations « soit organisée le plus tôt possible ».

Cannes (Alpes-Maritimes).

— 8 novembre. — S'associant au projet de résolution du Congrès de la Ligue sur la Société des Nations, la section s'engage à en propager l'idée.

— 13 décembre. — La section souhaite la création d'un jour-

nal de la Ligue, hebdomadaire d'abord, quotidien aussi tôt que possible, et indépendant de tout parti.

Capdenac (Aveyron).

— 12 octobre. — M. Gripon présente le conférencier, M. Georges Lorand, qui expose les violations de la loi internationale, et dénonce l'horreur des déportations en Allemagne. M. Lorand obtient un vif succès.

Carpentras (Vaucluse).

— Décembre — Après avoir pris connaissance des décisions du Congrès de la Ligue, la section insiste pour que le Comité Central invite les Gouvernements à hâter l'organisation de la Société des Nations.

Charenton-Saint-Maurice.

— 27 octobre — Divers vœux sont adoptés : 1° en faveur de l'organisation de la Société des Nations ; 2° pour la suppression de la diplomatie secrète (proposition de M. Sarrat) ; 3° en faveur d'une organisation compétente et active pour parer à la crise de la vie chère, (proposition de M. Gassien).

— 17 décembre. — Emue de la cherté croissante de la vie, la section proteste contre l'impunité dont jouissent les accapareurs et les spéculateurs.

Chartres (Eure-et-Loire).

— 14 octobre. — La section demande de combattre tout favoritisme et pour permettre un contrôle des affectations, elle demande que le temps passé dans les tranchées soit inscrit sur les livrets militaires.

— Décembre. — Divers vœux sont adoptés : 1° que la Ligue intervienne auprès des révolutionnaires russes pour ramener la Russie au respect de ses engagements envers les Alliés ; 2° que la lumière soit faite sur l'affaire Caillaux qui apparaît du reste comme une manœuvre politique de la réaction ; 3° que les républicains s'unissent pour s'opposer aux menées de leurs adversaires politiques ; 4° que des mesures énergiques soient prises pour remédier à la crise de la vie chère.

Château-Thierry (Aisne).

— Novembre. — La section demande : 1° que les rapports sur les questions à étudier par toutes les sections parviennent assez tôt à ces dernières pour pouvoir être examinés et discutés

aussi complètement que possible ; — 2° que le Comité Central défende l'idée de la restitution pure et simple de l'Alsace-Lorraine à la France à l'exclusion de toute conquête ou organisation de territoires neutres ; 3° que le Comité Central intervienne auprès du Gouvernement pour lui demander de proposer le vote d'une loi spéciale permettant d'arrêter les agissements coupables des individus qui tendent à déchaîner la guerre civile ; — 4° que dans toutes les localités de l'arrière on revienne au plus tôt au régime des mesures prises par les autorités civiles ; — 5° que dans le plus bref délai tous les établissements d'instruction publique actuellement mobilisés soient rendus à leur destination primitive ; — 6° qu'un journal de la Ligue des Droits de l'Homme soit fondé ; mais que n'existe aucun éditorial politique entraînant la responsabilité de cet organe qui devra toujours être, et seulement, un journal d'éducation, et favoriser le courant des grandes idées qui sont la raison d'être de la Ligue, en donnant asile dans ses colonnes à des articles qui resteront sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

Clairvaux (Aube).

— 27 octobre. — Sur la proposition de M. Arasti, président, les vœux suivants sont émis à l'unanimité : 1° que les dépenses publiques, notamment en ce qui concerne les établissements militaires, trop souvent gérés avec légèreté, fassent l'objet d'un contrôle fréquent et sévère, et que la responsabilité des chefs de service soit toujours engagée pécuniairement et disciplinairement sans aucun égard de rang ; — 2° qu'une campagne soit opposée à la campagne de calomnie organisée contre le personnel et le régime républicain ; — 3° que l'Alsace-Lorraine fasse retour à la France et qu'une protestation s'élève contre les menées d'une poignée de pacifistes, dont l'action ne tend qu'à soustraire les Allemands aux conséquences de leurs responsabilités ; — 4° que la limite d'âge pour la retraite des employés subalternes soit abaissée de 55 à 50 ans, à condition de réunir 25 ans de service ; — 5° que la retraite proportionnelle soit étendue aux administrations civiles ; — 6° la section s'associe enfin à l'action du Comité Central pour la réalisation de la Société des Nations.

Colombes (Seine).

— 7 octobre. — En conclusion d'une discussion sur les campagnes de calomnies et de diffamations d'une certaine presse, la section demande que le Gouvernement, tout en maintenant

intégralement la liberté de la presse, élabore une loi sévère contre les calomnieux. — Puis, au sujet des poursuites pour délit d'opinion, elle flétrit l'espionnage des hommes et des consciences, tous les abus de pouvoir, toute insinuation calomnieuse, et prie le Comité Central d'intervenir pour que le Gouvernement fasse cesser toutes les tracasseries de consciences.

Coutances (Manche).

— 28 octobre. — Les moyens d'une propagande active sont envisagés.

Firminy (Loire).

— Novembre. — Après avoir discuté les conclusions du Congrès de 1917 de la Ligue des Droits de l'Homme, la section émet le vœu que, sans attendre la fin de la guerre, les nations alliées ébauchent dès maintenant la Société des Nations et invitent les Gouvernements des pays neutres à y adhérer, et que le premier acte important de cet organisme nouveau soit de juger le conflit actuel. — Elle invite tous les groupements politiques, philosophiques, ou économiques de la région, la presse et les parlementaires de la droite à s'intéresser à l'organisation de la Société des Nations, et le Comité Central à prier les autres sections de la Ligue de faire à ce sujet une active propagande. — La section examinant ensuite l'utilisation des hommes dans l'armée, demande que le Parlement confie à des civils une enquête pour vérifier l'utilité des emplois créés, la compétence de ceux qui les exercent, la possibilité de rendre aux administrations civiles des services qui peuvent être utiles, et que des sanctions soient prises, le cas échéant. — Elle émet en outre le vœu que tous les R. A. T. du front soient ramenés à l'arrière pour y être utilisés suivant leur compétence, que tous ceux d'entre eux qui sont cultivateurs soient sans exception affectés aux travaux agricoles, que les trop nombreux officiers qui les commandent soient, après visite médicale, ou envoyés dans des unités combattantes, ou renvoyés dans leurs foyers ; — Que les vides ainsi produits soient comblés par l'application sérieuse de la loi Mourlet et l'envoi à brève échéance sur tout le front français de contingents de travailleurs fournis par les Alliés : Anglais, Américains ou Japonais.

L'Hay-les-Roses (Seine).

— 17 novembre. — M. Dispan de Floran et M. Malgras rendent compte des débats du Congrès de la Ligue, auxquels

ils ont pris part comme délégués de la section. Les projets de résolution adoptés par le Congrès sont approuvés. On passe ensuite à l'examen d'affaires locales. En fin de séance, M. Vanel parle de la vie chère et signale l'insuffisance de l'organisation du ravitaillement.

Hendaye (Basses-Pyrénées).

— 10 novembre. — L'action du Comité Central pour l'organisation de la Société des Nations est approuvée par la section. — A propos de l'interdiction faite aux mobilisés d'assister à une réunion publique, la section proteste contre cette atteinte à la liberté.

Indret (Loire-Inférieure).

— 28 octobre. — Sur la proposition de M. Piard, il est décidé de demander l'intervention du Comité Central pour obtenir que cesse la propagande cléricale auprès des soldats à l'avant et à l'arrière. — Le Comité Central est en outre invité à protester contre la rigueur et la partielle incohérence de la censure.

Landerneau (Finistère).

— 30 septembre. — Au cours de la réunion, une section est constituée à Landerneau. À l'unanimité les vœux suivants sont ensuite adoptés : 1^o que des mesures soient prises pour mettre fin à la spéculation et régler la répartition des denrées ; — 2^o que la pension des petits retraités soit augmentée en proportion du coût de la vie.

— 27 octobre. — M. Kerjean fait voter un projet de résolution demandant qu'il soit mis un frein à la campagne odieuse de diffamation, menée par M. Léon Daudet, contre les institutions républicaines et les hommes politiques choisis par la confiance des républicains, et qu'une loi soit élaborée pour défendre l'honneur et la liberté des citoyens.

La Rocheille (Charente-Inférieure).

— 12 octobre. — Dans un discours éloquent et précis, M. André Gouguenheim, avocat à la Cour, expose les principes et l'action de la Ligue durant la guerre. Aux applaudissements de l'auditoire il indique les conditions d'une paix juste et durable. Le président de la section, M. Girandean, après avoir remercié le conférencier, invite chaleureusement les auditeurs à donner leur collaboration à l'œuvre de la Ligue.

La Roche-sur-Yon (Vendée).

— 21 octobre. — Après avoir discuté de l'action locale et de l'ordre du jour du prochain Congrès de la Ligue, la section émet les vœux suivants : 1^o Que le Gouvernement se hâte de mettre fin aux scandales qui, actuellement agitent l'opinion publique, en punissant les coupables, quels qu'ils soient — sans épargner les calomnieux intéressés à discréditer le régime républicain ; — 2^o Que les Pouvoirs Publics défendent enfin l'École laïque nationale contre les manœuvres des Réactionnaires, des Cléricaux qui, sous le couvert de l'Union Sacrée (peu ou point pratiquée par eux), l'attaquent injustement et plus que jamais, surtout dans les communes où il y a une école concurrente ; — 3^o Que, pour cause de vie chère, la pension des petits retraités de l'Etat ou des administrations soit augmentée ;

— 9 décembre. — La section demande que, pour intensifier la production, le Gouvernement ; 1^o renvoie à la terre par des sursis ou des congés, tous les agriculteurs des vieilles classes et des auxiliaires peu occupés dans les dépôts ou services divers — 2^o prenne d'urgence toutes les dispositions utiles pour faire cultiver les terres abandonnées, dans quelque commune que ce soit (culture du blé surtout).

Laval (Mayenne).

— 25 novembre. — M. Rebillon, professeur au lycée de Rennes, fait devant un nombreux auditoire, une conférence vivement applaudie sur l'œuvre de la Ligue. A l'issue de cette conférence, un nouveau bureau, présidé par M. Terrier, professeur au lycée de Laval, est constitué, qui décide de reprendre dans la région une active propagande. Un vœu est adopté demandant que la Ligue poursuive avec vigueur son œuvre de contrôle et obtienne du Gouvernement le vote d'une loi protégeant les citoyens contre la diffamation.

Lleurey (Eure).

— Novembre. — La section exprime sa confiance dans l'effort de la Ligue pour l'organisation de la Société des Nations.

Lyon (Rhône).

— 3 décembre. — Le bureau de la section : Contre les campagnes calomnieuses savamment menées pour discréditer certains hommes et pour porter atteinte au régime républicain lui-même ; Contre les déformations habiles et systématiques de la vérité, qui permettent — en ne prouvant rien — de tou-

laisser soupçonner ; Contre l'attitude de la presse qui, trop généralement, fausse les faits, soit en insérant sans discussion des communiqués tendancieux, soit en utilisant des titres tels que : « propagande défaitiste ou alarmiste », qui ne répondent nullement aux chefs même d'inculpation ; Contre l'effort ainsi habilement mené pour aveugler l'opinion publique et pour agir sur la sérénité de la justice, dans les affaires Malvy ou Hélène Brion ; Contre la tentative méprisable de faire retomber sur les républicains et le régime les douleurs et les misères de trois ans de guerre et mêmes les conséquences des fautes commises — en tout ordre — antérieurement et par d'autres ; Le Comité fait appel à la clairvoyance et à l'esprit critique de tous les républicains, les invite à se grouper dans leurs associations et spécialement dans la Ligue des Droits de l'Homme — union de tous les républicains — à agir sur les journaux pour les amener à respecter l'exacte vérité, à propager les décisions de la Ligue sur la paix par le droit et la Société des Nations.

— 9 décembre. — Sous la présidence d'honneur de M. Herriot, maire de Lyon et membre du Comité de la Section, une conférence sur l'Arménie est faite par M. Emile Pignot, secrétaire général de l'Association générale des écrivains, auteurs, compositeurs et éditeurs. Après une courte allocution de M. R. Pillet, secrétaire général de la section, qui rappelle le caractère de l'action de la Ligue et présente M. Emile Pignot et son œuvre de poète au public lyonnais, le conférencier, en un discours d'une belle et émouvante éloquence, dit ce que sont l'Arménie, la question arménienne, et les malheurs sans fin de ce pays. C'est un beau succès ; l'orateur est applaudi par un public de plusieurs centaines de personnes.

— 16 décembre. — Emue de la noblesse du message du président Wilson et du réconfort qu'il apporte aux sentiments de justice des peuples alliés ; Ayant l'ardent désir de servir la cause de la France dans le monde et la cause de la République dans le pays ; et certaine de contribuer au maintien de l'énergie morale du peuple français, la section demande au Gouvernement français de réviser et de déclarer publiquement et loyalement ses buts de guerre, en accord avec les gouvernements alliés.

Malakoff (Seine).

— 19 octobre. — M. Nectoux, député, fait une conférence chaleureusement applaudie sur la Société des Nations. Il répond ensuite à des questions que lui posent MM. Monneret et Pierreal. La section s'associe à l'action du Comité Central en

faveur d'une paix juste et durable. — A la fin d'une discussion sur la vie chère, elle adopte ensuite un vœu suggérant quelques mesures utiles pour y porter remède : 1^o autoriser la circulation des piquettes et l'entrée en franchise des vins et raisins secs en provenances des pays Alliés ou Neutres, tels que le Portugal, l'Italie et l'Espagne ; — 2^o faciliter l'importation des vins d'Algérie, de Tunisie et du Maroc ; — 3^o mettre à la disposition des pays producteurs de pommes et de cidre, les wagons nécessaires aux transports de ces produits ; — 4^o interdire les achats sur souches, poursuivre et frapper sans faiblesse tous les accapareurs.

Marmande (Lot-et-Garonne).

— 22 novembre. — Le Comité Central est invité à demander au Gouvernement l'étude d'un projet d'impôt proportionnel aux ressources des imposables et à leurs charges de famille. Une part de cet impôt devra être employé au soulagement des besoins intéressants des ascendants dont les fils auront été tués à l'ennemi ou se trouveront dans un état d'incapacité professionnelle absolue par suite de blessures ou infirmités contractées en service commandé pendant les hostilités.

Marseille (Bouches-du-Rhône) :

— 21 octobre. — Après une longue et intéressante discussion, divers projets de résolution sont votés : 1^o en faveur de la création d'un orphelinat laïque ; — 2^o contre toute loi d'exception ou de rétroactivité ; — 3^o contre la censure politique ; — 4^o en faveur d'une loi établissant la responsabilité civile et pénale en matière de presse ; — 5^o en faveur de l'extension du droit syndical à tous les fonctionnaires ; — 6^o en faveur de l'organisation de la Société des Nations.

Orange (Vaucluse).

— 17 novembre. — M. Alexandre Blanc parle de la paix, qu'il considère comme le seul but essentiel. Il oppose, à un chauvinisme impérialiste, en désaccord avec l'esprit démocratique, un patriotisme républicain.

Paris (IX^e arrondissement).

— 18 novembre. — La section entend le compte rendu des travaux du Congrès de la Ligue. Parmi les questions de l'ordre du jour, elle retient celle qui a fait l'objet du rapport de M. Gabriel Séailles : « La réforme démocratique de la Constitution », et décide d'occuper plusieurs séances à la discussion de cet important problème.

— 2 décembre. — A la suite d'une discussion de la question du loyer des réfugiés, la section décide d'intéresser la Fédération de la Seine à cette question, afin d'obtenir des Pouvoirs publics la mise à la disposition des réfugiés, même par réquisition, des locaux inhabités du département.

Paris (XIV^e arrondissement Plaisance).

— 18 novembre. — Diverses affaires d'ordre intérieur sont examinées. Puis, la section émet le vœu : que le Gouvernement 1^o poursuive sans faiblesse tous les accapareurs ; 2^o autorise l'entrée en franchise des vins d'Algérie, d'Espagne, d'Italie et du Maroc, ainsi que la libre circulation des piquettes ; 3^o procède, lorsque ce sera nécessaire, à la réquisition des produits ; 4^o oblige les industriels à mettre en fabrication la chaussure nationale dans la proportion de 25 % des chaussures ordinaires, et, au besoin, réquisitionne des usines à cet effet.

Presqu'île Guérandaise (Loire-Inférieure).

— Novembre. — M. Le Prou rend compte du Congrès de la Ligue, auquel il a été délégué.

Le Puy (Haute-Loire).

— 22 juillet. — Au cours de cette réunion est envisagée une propagande active. Puis, la section émet le vœu suivant : La section adresse l'hommage de sa reconnaissance et de son admiration aux héroïques combattants à qui le monde devra la liberté ; compte sur le Gouvernement et le Parlement pour donner d'un commun accord avec les alliés une impulsion vigoureuse à l'action diplomatique et à la préparation des forces militaires en vue de la victoire décisive ; donne son entière adhésion à la délibération du Comité Central du 6 août 1917, en ce qui concerne l'organisation de la Société des Nations.

Rabat-Salé (Maroc).

— 27 octobre. — Un vœu est adopté tendant à obtenir la reconnaissance légale des sections de la Ligue au Maroc.

Rambouillet (Seine-et-Oise).

— 20 octobre. — Attirant l'attention du Comité Central sur la campagne antirépublicaine menée par la presse de droite, et sur la bienveillance de la censure pour cette campagne, la section demande qu'il soit mis fin à ces violations de l'union sacrée. Elle pense notamment que la Ligue doit nettement prendre parti dans l'affaire Malvy et en faveur de M. Malvy.

Il lui apparaît que, sans porter atteinte à la liberté de la presse, une loi doit exiger de tout accusateur, sous peine de condamnation impitoyable, la preuve rapide et publique de ses accusations.

Rodez (Aveyron).

— 14 octobre. — Plus de 600 personnes ont répondu à l'appel des organisateurs. C'est le préfet M. Lacombe, qui présente le conférencier M. Georges Lorand. M. Lorand dit le terrible martyre de ses compatriotes de Belgique. Aux applaudissements chaleureux de l'auditoire, il évoque la résurrection de sa patrie, victorieuse avec les Alliés. M. Allain se fait l'interprète de tous pour remercier le conférencier de son concours éloquent.

Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

— 24 novembre. — Il apparaît à la section que, à certaines conditions, le Gouvernement français devrait rouvrir les négociations interrompues au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, dont quelques uns souffrent en Allemagne depuis plusieurs années.

Saint-Flour (Cantal).

— 16 octobre. — M. Georges Lorand obtient un vif succès en exposant, devant une assistance émue, les atrocités allemandes en Belgique et en disant sa confiance en la victoire.

Saint-Servan-Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

— 7 octobre. — On discute des moyens de donner à la section une vive activité.

— 18 novembre. — M. Lambert fait un compte rendu du Congrès de la Ligue. La section prend la résolution de répandre l'idée de la Société des Nations. — Après une conférence de M. Duthil, elle décide de créer une coopérative de consommation.

Touquin (Seine-et-Marne).

— 24 octobre. — Sur l'initiative et après une causerie de M. Jumau, une section est constituée.

Le Secrétaire général-Gérant : HENRI GUERNUT.

Imp. LA PRODUCTRICE
51, rue St-Sauveur, Paris



Association ouvrière
Téléphone 121-78

La Propagande Républicaine

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION (suite)

(du 10 avril au 1^{er} mai 1917)

Dhaud Louis, Launay....	1 »	Violette, St-Hilaire-Pe-	
Brossier L., Champigny..	1 »	titteville	2 »
Huquenard, Deuil.....	1 »	Lévy Jacob, Vitry-le-	
Mme Begué, Valence-		François.....	2 »
d'Agen.....	0 50	Sauval Gaston, Vitry-le-	
Lepelletier N., Toulouse..	0 50	François.....	1 »
N'Diaye Worsk, Cassis..	3 »	Pauset, Saint-Yrieix....	1 »
Abdoulaye, Lahé.....	1 »	Tavernier Raoul, Ambé-	
Poustoly Henri, Lyon... .	2 »	ricu	1 »
A. Cleveland, Bobo-Diou-		Gélinet Robert, Crest... .	3 »
lasso.....	2 50	Marsac Arnaud, Rufisque	1 »
Parison Ernest Vendouvic	2 »	Troula Edmond, Monaco..	4 »
Taradeau, Saint-André-les-		J. Bonot, Cette.....	5 »
Alpes.....	1 »	Croux Joseph, Belesta... .	1 »
Chaumemy, Marseille....	2 »	Delance, Troyes.....	1 »
Lévy Adolphe, Vesoul... .	1 »	E. Lana, S. p. 49.....	1 »
Abib ben Abdallah.....	2 »	Lazare Defert, Autainville	0 50
Ehbab J., Dakar.....	0 75	Mme Duchêne, Le Vésinet	1 50
Décosse Gaston, Saint-Ju-		Dandonau, Nossi-Bé.....	2 »
lien-Tenoux.....	1 »	Berthier Hortense, Verjon	1 »
Goumy Charles, Saint-		Mozette, Chemillé.....	1 »
Yriex-les-Bois.....	1 »	Larcher, Bazoches.....	1 »
Poupart, S. p. 162.....	1 »	Duclaux, Haiphong.....	1 55
Massignal, Sceaux.....	1 »	Appy, Haiphong.....	1 55
Mourières Aristide, Negre-		Peyron, Haiphong.....	1 55
peline.....	1 »	Espic, Haiphong.....	1 55
Vallée Georges, Dreux... .	1 »	Paylagarde, Haiphong... .	1 55
Guiraud Joseph, Dreux... .	1 »	Borry, Haiphong.....	1 55
Boudet Jules, Dreux....	2 »	Decaster, Haiphong....	3 15
Dehais Louis, Paris.....	1 »	Prekel, Haiphong.....	1 55
Goudeau, Courbevoie... .	0 75	Robillon Marius, Crémeu	1 »
Charpentier Charles, Nou-		Lacombe, Henri, Rue... .	1 »
méa.....	2 »	Lecomte Léon, Vauville..	1 »
Nething Ch.-B., Nou-		Saulmier, Lormes.....	2 »
méa.....	1 »	Capitaine Marcq, S. p. 173	2 »
Batault Ch., Saïgon.....	3 »	Tournier, Paris.....	7 »
Berdon Jean, St-Girons..	0 50	Tillot, Nevers.....	2 »
Devin Arnold, Sotteville..	3 »	El Hadj Youssef b. Nacem,	
Mlle Bost, Saint-Paul-La-		Médéa.....	1 »
roche.....	1 »	Renaudot, Méry.....	1 »
Schappier, Mailley.....	1 »	Lamaïresse, Marengo....	1 »
Damons, Flourance.....	1 »	Schil, Paris.....	1 »

œuvre économique de défense, de réparation, de rééducation et d'expansion. La France, plus heureuse qu'Annibal, après avoir su vaincre, saura — il le faut — profiter de la victoire.

R. P.

— **Jean Hennessy**. LA MORT DE L'AIGLE (*Crés*, 1 fr. 75). M. J. H. débute dans ce qu'on appelle la littérature par un recueil d'articles, où il y a plus que des promesses : de l'éloquence, beaucoup d'éloquence, un peu trop d'éloquence peut-être, mais aussi du rythme, de la couleur, un don précieux d'évocation, et des idées généreuses, qui sont nôtres. Je louerai M. Jean Hennessy s'il n'était un homme riche. C'est dommage...

— Notre ami le poète arménien **Archag Tchobanian**, qui a chanté les douleurs et les espoirs de l'Arménie, nous envoie quatre poèmes qui semblent traduits de l'arménien et où il dit en strophes éclatantes et rythmées, son amour et ses vœux pour la France. (OFFRANDE POÉTIQUE A LA FRANCE, *Berger-Levrault*, 1 fr.)

— **André Fribourg**. CROIRE. C'est l'histoire d'un soldat a qui la guerre a enlevé la vue et à qui la vue et la vie peu à peu reviennent. Et ce soldat, c'est l'auteur lui-même. Mais qui m'a conté que Fribourg était un historien? C'est aussi, c'est surtout un écrivain, et qui connaît sa gamme, jouant du grave et du doux, du plaisant et du sévère avec une surprenante et jolie virtuosité (*Payot*, 4 fr.)

— La librairie *Nelson*, publie sur NAPOLÉON I^{er} EMPEREUR DES FRANÇAIS, un beau livre. Beau par le papier et la composition, beau surtout par 348 gravures du temps. Je ne parle pas du texte. **M. Louis Lumet** n'étant pas ce qu'on appelle un historien. Livre d'étrennes, 10 fr.

— Nous avons déjà annoncé qu'un groupe de Docteurs en droit, ont refondu les manuels Pitois, de joyeuse et émouvante mémoire. Ils publient aujourd'hui L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS, à l'usage des étudiants de première année. Il est clair et ordonné. J'aimais mieux l'ancienne édition : il est vrai qu'alors... j'avais vingt ans (*Giard et Brière*, 6 fr.)

— Notre collègue **M. Albert Mathiez**, réunit, dans un volume à 3 fr. 50 édité chez *Colin*, quelques ETUDES ROBESPIERRISTES. On sait que M. Mathiez nourrit à l'égard de Robespierre une admiration — j'allais écrire une tendresse — passionnée et il a contribué très heureusement à réhabiliter dans l'opinion des connaisseurs, puis dans l'opinion publique, le chef de la Montagne. Il a été moins suivi dans certaines de ses aversions et les faits qu'il produit pour démontrer la vénalité de Danton nous ont troublé, mais pas entièrement convaincu. Toutes ces études sont composées avec ordre, écrites avec un talent de bon aloi, fait de vivacité, d'agrément et de clarté. De combien d'ouvrages d'histoire peut-on faire le même éloge?

H. G.

Vic
Mme
ger
Lepel
lou
Moer
Vil
Corn
lan
N'Dia
Abdo
Dema
Porno
cois
A. Cl
Jas
Cha
sart
Paris
Tarad
Alp
Chap
Andri
Micha
Chau
Guilh
Chab
Garç
Mart
G. M
Lévy
H. Be
Abib
Pousin
chel
Chab
Dion
Arbau
Benoi
C. Lar
Betem
Bérou
yes

Victimes de l'Injustice et de l'Arbitraire

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION (suite)

(Du 10 avril au 20 avril 1917)

Mme Begué, Valence d'Aggen.....	» 50	Métemer, Commentry.....	» 50
Lepelletier Nicolas, Toulouse.....	» 50	Berthe Paul, Chateau du Lin.....	» 50
Moerherk Paul, Marly-la-Ville.....	1 »	Peyron, Cuvrieux.....	» 50
Cornedin Eugène, Soullans.....	1 »	Rogueplan, Alais.....	» 50
N'Diaye Vorsek, Cassis..	3 »	Zingg Georges, Paris.....	» 50
Abdoulaye, Lahé.....	1 »	Poupart, S. p. 161.....	1 »
Demangeot, Thézé.....	» 50	Massignal, Sceaux.....	1 »
Pornot A., Vitry-le-François.....	2 »	Mourières Aristide, Negrepeline.....	1 »
A. Cleveland, Bobo-Drou-Jasso.....	6 »	Poteaux Louis, Mazingache.....	2 »
Chaubard Jules, Les Es-sarts.....	2 »	Caçamayon, Bayonne.....	2 »
Parison Ernest, Vendouvic Taradeau, St-André-les-Alpes.....	1 »	Scérdel, Dreux.....	2 »
Chapelain, Paris.....	» 50	Vallée, Georges, Dreux..	2 »
Andrieux, Crozon.....	» 50	J. Weil, Paris.....	50 »
Michaud René, St-Varent	1 »	Bondet Jules, Dreux....	3 »
Chaumomy, Marseille....	2 »	Roulet Henri, Dreux....	2 »
Guilhen, Souk El Arba..	5 »	Dehais Louis, Paris.....	1 »
Chabaud, Aguepuse.....	1 »	Mme Dupré, Château-du-Loir.....	2 »
Garçon, Lusanger.....	1 »	Gondeau, Courbevoie....	» 75
Martinier Jean, St-Calais.	1 »	Nannoni Noël, Bône.....	1 »
G. Malan, Pau.....	5 »	Charpentier Ch., Nouméa.	2 »
Lévy Adolphe, Vesoul... 1 »	1 »	Hannequin, Nouméa....	1 »
H. Begué, Foix.....	4 »	Marceli Emile, Nouméa..	1 »
Abib ben Abdallah.....	2 »	Muré Franc, Nouméa....	2 »
Pousinet Paul, La Rochelle.....	2 »	Massouhn Clovis, Nouméa	2 »
Chabor J., Dakar.....	» 75	Franc, Nouméa.....	2 »
Dion Jérôme, Agen.....	1 »	Nothing Ch.-B. Nouméa..	1 »
Arbaud Jules, Rians.....	» 50	Bathault Ch., Saïgon....	4 »
Benoist, Paris.....	3 »	Berdon Jean, Girons....	» 50
C. Larrère, Léon.....	1 »	Devin Arnold, Sotteville.	3 »
Betemps, Paris.....	5 »	Pellotin Léon, Bondy... 1 »	1 »
Bérouard, Bessé-sur-Braye.....	1 50	Mlle Bost, Saint-Paul-Laroche.....	1 »
		Schappler, Mailley.....	1 »
		Damons, Fleurance.....	1 »
		Lalanne St-Pé-St-Simon.	1 »
		Pentin J., Ugin.....	1 »
		Violette, St-Hilaire-Petiteville.....	2 »
		J. Coste, S. p. 154.....	» 50

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, bd du Temple, Paris (Tél. Roquette 81-15)

(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs

Fournitures
pour
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS
pour Coopératives régimentaires,
Camions, Bazars, Comités, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvert pour Coopératives militaires

Pierres à briquets
Briquets

PIECES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

Papeterie

Lampes de poche, etc.

Maison BERNOT Frères

A dater du 15 mars, la maison Bernot mettra en paiement, 160, rue Lafayette, contre remise du coupon 57, un acompte de 10 francs (net) par titre, à valoir sur le dividende de l'exercice 1917-1918. Au cours de sa réunion de janvier, le Conseil d'administration de la maison Bernot, sur la proposition de son président, M. Ch. Bernot, a nommé MM. Gustave F. Kahn et Emile Caillet, membres du Conseil d'administration, puis a désigné MM. Victor Bernot et Emile Caillet comme administrateurs-délégués, et M. Jean Bernot comme secrétaire. Les actionnaires de la Société, réunis le 21 février en Assemblée générale extraordinaire, ont d'autre part, voté la modification des articles 22, 23, 27, 29 et 33 des statuts, relatifs aux attributions du président et des administrateurs-délégués.

Imp. LA PRODUCTRICE
31, rue Saint-Sauveur, Paris.



Association ouvrière.
Téléphone : Gutenberg 21-78

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— La librairie *Crès* donne en brochure la conférence de M. **Borges** sur l'ITALIE ET L'HUMANITÉ NOUVELLE (0 fr. 60). Que l'Italie est entrée dans la guerre pour des motifs « d'ordre idéal et sentimental », qu'elle n'y réclame que son droit à l'intégrité, à la sécurité et à l'expansion coloniale, voilà la thèse de l'auteur. Était-il bien nécessaire de l'assaisonner d'un parallèle entre la philosophie de MM. Boutroux et Bergson, qui « collabora au miracle » de la Marne, et le monisme antichrétien de « la race allemande » d'où est venu tout le mal ?

— **Grunberg**, LA SUISSE NEUTRE ET VIGILANTE (Genève, *Argus suisse de la Presse*). Tome premier (30 juillet-31 décembre 1914) d'un recueil de textes officiels sur la Suisse pendant la guerre. Rien ne fait mieux sentir que ce gros volume le caractère révolutionnaire d'une guerre imposant, même aux pays neutres, des conditions d'existence entièrement nouvelles. On ne relira pas sans gratitude les textes qui rappellent la bienfaisante sollicitude des Suisses pour les victimes de la guerre : « *Inter arma caritas...* voix de l'humanité au milieu du conflit terrible ».

— M. **Jacques-Émile Blanche** continue de publier ses **CAHIERS D'UN ARTISTE** (quatrième série : novembre 1915-août 1916). Descriptions, récits, impressions, propos rapportés, y conservent leur vivacité et leur saveur. Au coin d'une page, on voit se profiler la figure prophétique de l'historien Ch. V. L. : il veut que la guerre dure des années parce que l'état de lutte « est très beau, très noble pendant cette guerre, au lieu de misérable et de bas, comme il l'était avant et le sera après » ; après, viendra « une période d'horribles haines, de dénonciations, un chaos... » Et la stûte a montré, n'est-ce pas, que la guerre a maintenu la France « dans une plus noble atmosphère » ? (*Émile Paul*, 3 fr. 50).

— M. **Ph. Sagnac**, professeur à l'Université de Lille, dont on connaît les beaux travaux sur la Révolution, étudie le RHIN FRANÇAIS PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE (*Alcan*, 7 francs) ; livre indispensable à qui veut savoir comment la question de la rive gauche du Rhin s'est posée dans l'histoire. M. Sagnac regrette le temps où le Rhin formait frontière naturelle à la France ; mais il est trop bon historien pour méconnaître les différences entre l'Allemagne anarchique du XVIII^e siècle et la nation allemande où, depuis, les Rhénans ont pris place. Il montre quels bienfaits les pays rhénans reçurent des Français ; mais il a l'esprit trop droit pour dissimuler la contradiction entre la politique annexioniste et le principe du droit des peuples, qu'une citation de Carnot rappelle opportunément en épigraphe. Et comme il a le don de la précision ordonnée, c'est à travers la première partie de son livre qu'on suivra le plus clairement la déviation de la politique révo-